

Boisgelin en Pléhédél, Côtes-d'Armor : une famille noble, son histoire et son domaine

Depuis les années centrales du Moyen Âge, une série de résidences seigneuriales a occupé divers points du domaine de Boisgelin, le château actuel, désormais placé sur un point élevé, en étant le dernier avatar (fig. 1, 2, 3, 4, 10). Nous analyserons tout d'abord l'histoire de la famille qui a occupé ces lieux depuis de nombreux siècles avant d'étudier les bâtiments qui s'y sont succédé et les paysages qui leur étaient associés. Le paysage présent, que dominant, de façon remarquable, le château bâti en 1840 et ses annexes, écuries et conciergerie (fig. 10, 11, 12), et peut-être plus encore le parcours de golf, a été aménagé, pour une large part, par feu Gilles de Boisgelin († 1990), qui a transformé et agrandi ce qu'avaient bâti ses prédécesseurs du XIX^e siècle. Il constitue le point ultime de mutations intervenues dans la longue durée,



Figure 1 – Le château moderne de Boisgelin, construit vers 1840, vu du nord. Au premier plan le nouvel étang qui date de la création du golf, achevé en 1982 (cl. G. Meirion-Jones, 15 septembre 2012)

mais dont certaines phases demeureront toujours obscures. Comme nous le verrons, l'histoire de la famille comporte, elle aussi, des zones d'ombre. Ces deux thèmes méritent d'être pleinement étudiés.

La situation et le site

Boisgelin se trouve à l'extrémité sud-ouest de la paroisse de Pléhédél, entre Paimpol, au nord, et Saint-Brieuc, au sud, non loin de la route qui relie ces deux villes. Le cœur du site est constitué par un plateau incliné, délimité par de profondes vallées (fig. 2, 3, 4). Des cours d'eau, dont le principal est le ruisseau de Kerguidoué, coulent vers le Trieux par l'intermédiaire du Leff. Ces ruisseaux sont de petite taille, mais leur débit est régulier et ils alimentaient plusieurs moulins, dont le principal était celui du Traou. Les vallées, aux flancs très pentus, sont densément boisées et la partie centrale du domaine est entourée de bois, certains d'entre eux étant probablement en place depuis longtemps. Il est néanmoins vraisemblable qu'au Moyen Âge, à une époque où il était nécessaire d'avoir suffisamment de pâtures pour le bétail, les bois de haute futaie, dont on exploitait les ressources, étaient séparés les uns des autres par des parcelles ouvertes.

En combinant les données que livrent les textes avec celles qu'apporte l'étude du paysage et des bâtiments conservés, il est possible de mettre en évidence huit périodes différentes d'occupation des lieux, de la préhistoire à aujourd'hui : le site est un véritable palimpseste de couches superposées, chacune représentant une période particulière. Avant d'examiner plus en détail ces différents paysages, penchons-nous sur la famille de Boisgelin, propriétaire du domaine depuis le Moyen Âge.

La lignée de la famille de Boisgelin¹

Les documents présentés en 1669 par Gabriel de Boisgelin, chevalier, sieur de Boisgelin, à « la chambre établie par le Roy pour le refformation de la noblesse de Bretagne » furent acceptés comme preuve que sa branche de la famille descendait bien du Guillaume de Boisgelin qui vivait au début du XIV^e siècle, bien que le lignage

¹ Les principales sources documentaires concernant l'histoire de la famille nous sont données par l'ouvrage BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin. Preuves réunies en 1778 par Charles-Eugène de Boisgelin* (texte établi et annoté par Jean BATEL), Plouézec, chez l'auteur, 1997. Cet ouvrage a puisé, presque exclusivement, dans les familiales déposées aux Archives départementales des Côtes-d'Armor, 67 J, fonds de Boisgelin. Des copies d'une grande partie de ces documents se trouvent également dans diverses collections généalogiques du XVIII^e siècle conservées à la Bibliothèque nationale de France, en particulier les ms. Chérin 30, dossier 612, Boisgelin (= ms. fr. 31592), Dossiers bleus 107, dossier 2605 Boisgelin (= ms. fr. 29652), Nouveau d'Hozier, dossier 967, Du Boisgelin (= ms. fr. 31275), et Carrés d'Hozier 103 (= ms. fr. 30332). Pour une utile histoire récente de la famille, voir : BOISGELIN, Joseph de, abbé, *La Maison de Boisgelin*, 1985. Les membres de la famille y sont appelés, d'une génération à l'autre « de Boisgelin » ou « du Boisgelin ». Nous avons supprimé cette incohérence dans ce qui suit en utilisant la seule forme « de Boisgelin ».



Figure 2 – Situation de Boisgelin (réal. Don Shewan)



Figure 3 – Le domaine de Boisgelin en Pléhédel (réal. Don Shewan d'après les cadastres napoléoniens de Pléhédel [1830], Pludual [1833] et Tréméven [1838], Arch. dép. Côtes-d'Armor)

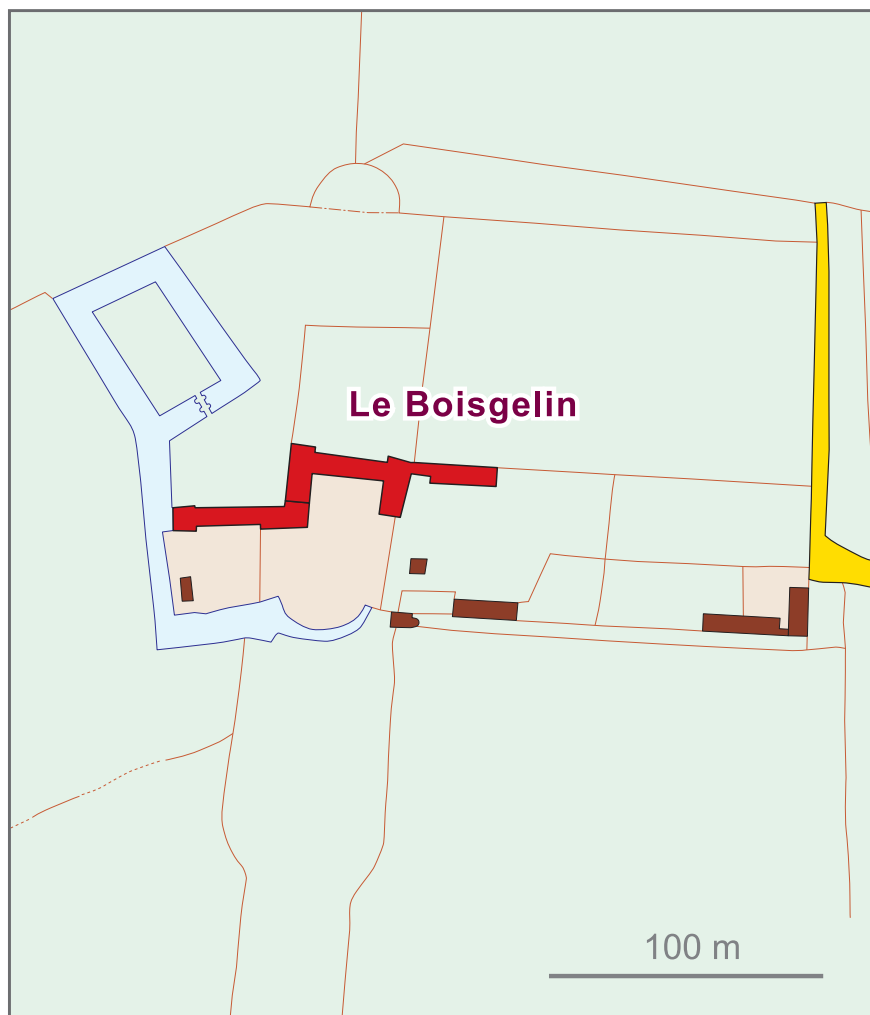


Figure 4 – Les anciens sites habités de Boisgelin (réal. Don Shewan d'après le cadastre napoléonien de Pléhédel [1830], Arch. dép. Côtes-d'Armor)

direct par les hommes ait été interrompu dans la première moitié du XVI^e siècle, Gabriel étant lui-même un descendant immédiat de la branche collatérale issue de Gilles de Boisgelin, seigneur de La Bellefontaine en Plaine-Haute, qui en avait hérité par mariage en 1571². Cette famille habitait alors toujours Boisgelin³. Vers la fin du XVIII^e siècle, lorsqu'on leur demanda de fournir les « preuves » permettant de justifier l'admission de divers descendants de la famille dans les ordres royaux, quatre autres générations s'étaient succédé depuis 1669, année où la famille avait prouvé ses titres de noblesse. Il semblait également que les origines des Boisgelin fussent bien documentées à partir du XII^e siècle, époque où vivaient leur ancêtre Geoffroy, vicomte de Pléhédél, et sa femme Sibille de Léon, qui étaient les arrière-arrière-grands-parents du Guillaume attesté vers 1300. Ceci ajoutait cinq autres générations à une généalogie déjà illustre, qui paraissait ainsi couvrir plus de six siècles, sans solution de continuité. En 1778-1779, après avoir soigneusement examiné les nombreux nouveaux documents que lui avait soumis Charles-Eugène de Boisgelin, qui, en 1764, avait succédé à son frère en tant que comte de Boisgelin et vicomte de Pléhédél, le généalogiste royal, M. Chérin, s'était déclaré convaincu de leur authenticité ; Louis de Boisgelin de Cucé et Vincent-Alexandre de Boisgelin furent reçus dans l'Ordre du Saint-Esprit et de celui de Saint-Lazare⁴, tandis que plusieurs filles de la famille étaient admises dans des chapitres très fermés – comme celui de Remiremont, en Lorraine⁵ – et que des mariages étaient conclus avec des membres

² Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, op. cit., p. 254-258.

³ FLOURY, Jérôme, LORANT, Éric, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'intendance, du Conseil d'État et du Parlement*, 3 vol., Rennes, Sajat, 2000, t. I, p. 123-127, pour les différentes branches de la famille (certains détails méritent d'être revus à la lumière de ce qui suit). On doit noter, dans la descendance de Gilles, seigneur de Bellefontaine dans vicomte FROTIER de LA MESSELIÈRE, Henri, *Filiations Bretonnes 1650-1912*, 5 vol., Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1912-1924 (réimp., Mayenne, J. Floch, 1965), t. I, 255-258, l'omission du premier marquis de Boisgelin († 1827), parce qu'il n'avait pas d'héritiers directs. On trouvera dans KERVILER, René, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, t. II, *Ber à Bou*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1888, p. 186-210 (réimp., Mayenne 1985) une masse considérable de documents utiles mais qui doivent être examinés d'un œil critique, car Kerviler y a inclus beaucoup d'éléments peu fiables, sinon légendaires.

⁴ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 8, exemplaires 1) d'un « Mémoire fait par M^r Chérin Genealogiste des ordres du Roi, sur les différentes branches de la maison de Boisgelin pour la reception de Louis comte de Boisgelin dans l'ordre du Saint Esprit en 1778 » ; 2) d'un « Memoire fait par M^r Chérin pour la reception de Vincent-Alexandre Chevalier de Boisgelin dans l'ordre de Saint-Lazare en 1779 ». Lorsque Alexandre-Joseph de Boisgelin fut candidat à l'admission à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1783, il est certain que l'on s'interrogea sur l'authenticité des pièces les plus remarquables du dossier familial, car il fut réétudié de façon approfondie avant d'être accepté comme véritable, Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 7, « Copie du procès-verbal des preuves de Noble Alexandre-Joseph de Boisgelin reçu Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jerusalem en la vénérable langue de France, Grand Prieur d'Aquitaine, 1783 », preuve 73 ; voir aussi ci-dessous p. 614, 617 et 618).

⁵ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, op. cit., p. 347-349.

de la plus haute noblesse de cour, en particulier ceux de deux frères Boisgelin à deux femmes de la famille d'Harcourt, une tante et sa nièce⁶.

Ayant survécu sans trop de dommages à la Révolution, la famille atteignit le pinacle de la société française au début du XIX^e siècle lorsque, en 1815, le fils de Charles-Eugène, Gabriel-Paul fut nommé pair de France, devenant, en 1817, le premier marquis de Boisgelin. Lorsqu'il décéda sans héritiers en 1827, son frère Alexandre-Joseph lui succéda. Comme son père avant lui, Alexandre-Joseph montra beaucoup d'intérêt pour l'histoire de la famille, annotant à son tour les « preuves » que Charles-Eugène avait compilées avec tant de soin⁷ (fig. 5). En 1823, le chevalier de Courselles publia *La Maison de Boisgelin*, travail fondé sur les documents acceptés par Chérin et résumant ce qui était alors devenu la généalogie autorisée, officielle, de la famille depuis ses origines supposées au XII^e siècle⁸. Les études publiées par la suite par divers érudits paraissaient donner un poids supplémentaire à

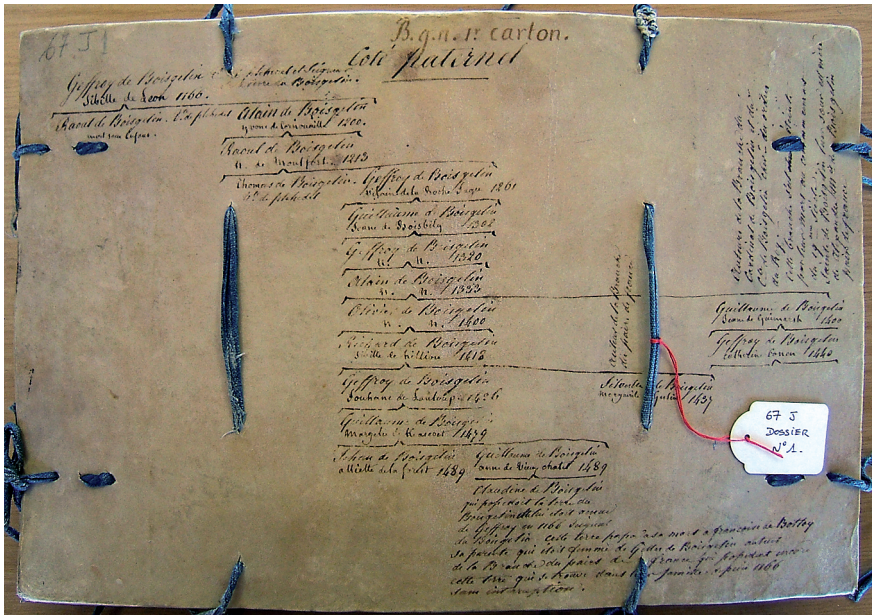


Figure 5 – Couverture établie au début du XIX^e siècle pour « Côté paternel, 1166-1489 », contenant des documents justifiant la généalogie des Boisgelin, rassemblés, à l'origine, par Charles-Eugène de Boisgelin (Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1)

⁶ MARTIN, Georges, *Histoire et généalogie de la Maison d'Harcourt*, Lyon, 1994, p. 68 et 124.

⁷ BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, op. cit., p. III.

⁸ Un exemplaire de cet opuscule fort rare se trouve, placé dans la même reliure, dans BnF, Nouveau d'Hoziér, dossier 967 Du Boisgelin, p. 19-31.

ces recherches. La plus influente fut sans doute un court mais brillant article que donna, en 1932, le jeune René Couffon, assisté de François Merlet, archiviste départemental des Côtes-du-Nord⁹. Ils y défendaient avec brio l'idée selon laquelle la vicomté de Pléhédél existait depuis le XI^e siècle, descendant, selon eux, de Geoffroy, premier tenant connu, actif en 1166 selon une charte de 1294. Ils y ajoutaient des détails donnant corps à certaines générations médiévales de la famille, qu'avaient apparemment négligées les généalogistes du XVIII^e siècle¹⁰.

Des doutes ont été émis, de temps à autre, sur l'authenticité de la charte de 1294 (dès 1909, Frédéric Saulnier, dans son étude très complète des membres du parlement de Bretagne, écrivait : « La maison du Boisgelin était déjà notable [...] au XIV^e siècle, sans qu'il y ait toutefois à tenir grand compte d'un titre très suspect qui lui assigne une antique et haute origine¹¹ »). Plus récemment, Stéphane Morin s'est interrogé, comme d'autres l'avaient fait avant lui, sur l'existence de la vicomté de Pléhédél à si haute époque¹²; beaucoup en acceptent cependant l'idée sans la moindre critique¹³. Il n'est donc pas étonnant qu'elle figure dans le travail très complet, publié à compte d'auteur, que Jean Batel rédigea pour la famille en 1997, étude où sont réunis tous les documents-clés présentés par Charles-Eugène de Boisgelin. Néanmoins, en rassemblant non seulement des transcriptions du XVIII^e siècle et les généalogies sommaires établies par Charles-Eugène mais aussi des photocopies de la plupart des « originaux » conservés avec ces pièces dans les familiales, déposées en 1962 aux Archives départementales des Côtes-d'Armor, Batel nous donne l'occasion de réexaminer brièvement, mais avec un œil critique, certaines des « preuves » avancées afin d'étayer l'ancienneté des Boisgelin. Nous insisterons surtout sur ces documents qui nous autorisent à remonter jusqu'au début du XV^e siècle, date à partir de laquelle – en anticipant l'une des conclusions de notre étude – l'histoire de la famille, telle que l'établit Batel, paraît être fermement assise sur des documents d'une authenticité indiscutable.

Le plus ancien document fourni aux commissaires de 1669 était une copie d'un accord daté de 1302. Contrairement à plusieurs autres documents des XIII^e et XIV^e siècles étudiés dans ce qui suit, cet accord semble ne pas avoir été conservé dans sa forme première. Le document présenté par Charles-Eugène en 1778 était

⁹ COUFFON, René, MERLET, François, « Notes sur les origines de la vicomté de Pléhédél », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 64, 1932, 75-90.

¹⁰ *Id.*, *ibid.*, p. 80-84, « Appendice, Généalogie sommaire des premiers Seigneurs de Boisgelin », citant, parmi d'autres sources, des copies des documents divers dans BnF, trésor de dom Villevieille, art. Boisgelin = ms. fr. 31899, que nous n'avons pu consulter.

¹¹ SAULNIER, Frédéric, *Le Parlement de Bretagne 1554-1790*, 2 vol., Rennes, J. Plihon et L. Hommais, 1909 (cité d'après la seconde édition, augmentée d'un supplément et d'une préface de Xavier FERRIEU, Mayenne, 1991), t. I, p. 100.

¹² MORIN, Stéphane, *Trégor, Goëlo, Penthièvre. Le pouvoir des Comtes de Bretagne du XI^e au XIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 265.

¹³ Une recherche sur internet de l'entrée « Maison de Boisgelin » en apportera immédiatement la preuve.

une transcription d'une copie du 29 octobre 1766, qui était elle-même une copie, en date de 13 mars 1605 d'un *vidimus* du duc Jean III, en date du 23 mai 1340, sous le sceau des contrats de Guingamp, de l'« original », daté du 15 décembre 1302 ; il était donc éloigné du document premier de quatre copies successives¹⁴. En 1669, il fut cité d'après la copie de 1605 qui avait été découverte dans les archives de l'abbaye de Beauport, où furent également retrouvés bon nombre de documents anciens concernant les Boisgeline. L'accord de 1302 concerne un conflit portant sur la vente de certaines petites pièces de terre de la paroisse de Pléhédel, pour lesquelles Guillaume de Boisgeline, sa femme Jeanne et leur fils Geoffroy reconnaissent devoir à perpétuité un loyer de 14 livres à Henri de Plédran. Il est important de noter, pour ce qui suit, que parmi les « terres » et « landes » mentionnées se trouvait « *Dronc Pasquem quae fuerunt alias Raesmundi de Boesgeline pro suo beneficio* ».

Ce Raymond de Boisgeline apparaît pour la première fois dans ce que l'on affirme être la pièce originale la plus ancienne conservée dans les archives familiales, c'est-à-dire une charte datée du 30 octobre 1213¹⁵ (fig. 6). Rédigé à l'encre de couleur brun-noir et d'une main très lisible sur un petit morceau de parchemin (167 mm x 49 mm) auquel est encore attaché le moignon de la queue qui portait le sceau, ce document présente les mêmes caractéristiques paléographiques particulières que certains « originaux » postérieurs présents dans les archives, ce qui semble indiquer qu'ils sont probablement l'œuvre d'une seule et même main. Le contenu de cette charte, par laquelle Raoul, chevalier, fils d'Alain, chevalier, accorde à vie à son frère Raymond diverses terres situées le long de la route allant de l'église de Pléhédel à Paimpol, est étrangement précis. Sa part y est réputée avoir été accordée en conformité avec les clauses de l'Assise du comte Geoffroy, que leur oncle, le vicomte Raymond, jura de respecter à condition qu'après la mort de Raymond les terres reviennent à Raoul et à ses héritiers. Le fait que des références aussi anciennes à l'Assise de 1185 soient extrêmement rares donne aussi à penser qu'il s'agit d'un faux¹⁶. Pour ceux qui sont familiers de la manière dont on donnait des prénoms au Moyen Âge, la présence de deux Raymond dans cette charte est quelque peu surprenante, car, autant que nous le sachions, il n'existe, en Bretagne, aucun autre cas, contemporain ou presque,

¹⁴ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 17-19.

¹⁵ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 5-6.

¹⁶ Le seul autre exemple quasi contemporain du premier que nous connaissons comporte aussi des traits tendant à montrer qu'il n'est sans doute pas authentique. Dans ce document, également daté de 1213, un certain André d'Argentré, inconnu par ailleurs, aurait juré d'accepter les clauses de l'Assise en présence de Herbert, évêque de Rennes, BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (X^e-XIV^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 176 d'après Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 909, d'après une copie de Pierre Hevin. Le fait qu'Herbert soit mort en 1198 doit immédiatement alerter le lecteur. La meilleure analyse récente de l'Assise et des familles qui en acceptèrent les clauses se trouve chez EVERARD, Judith, *Brittany and the Angevins. Province and Empire 1158-1203*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 182-203.

d'utilisation d'un prénom qui, bien que commun dans le Midi vers 1200, y fut toujours rare. Le prénom ne réapparaît d'ailleurs pas dans la famille Boisgelin avant le milieu du XVIII^e siècle, époque où il fut porté par Jean de Dieu Raymond de Boisgelin, évêque de Lavour, archevêque d'Aix-en-Provence et de Tours, puis cardinal, personnage qui fut le principal architecte du succès de la famille à la fin de l'Ancien Régime, comme nous le verrons plus loin¹⁷.

Des « documents originaux » postérieurs, comme une prétendue charte d'André de Montfort, datée de février 1276/1277, viennent renforcer les doutes que l'on peut avoir quant à l'authenticité de ces chartes anciennes. Elle est, elle aussi, écrite d'une main très semblable, sinon identique à celle de la charte de 1213¹⁸ (fig. 7), comme c'est aussi le cas d'une autre charte, datée du 23 mai 1298¹⁹. Ce dernier document contient aussi plusieurs anachronismes criants, et tout particulièrement l'affirmation selon laquelle Guillaume de Boisgelin était alors gouverneur de Cesson, alors que ni le titre, ni la célèbre tour n'existaient encore au XIII^e siècle²⁰. Il fait aussi référence à plusieurs membres de la famille de Boisgelin, dont l'existence doit être considérée comme douteuse à la lumière de ce que nous apprennent les chartes précédentes, et aux arrangements pris pour la transmission des terres familiales, dont la richesse du détail ne peut qu'engendrer le scepticisme. Le document qui éveille le plus de soupçons est cependant la charte de 1294, à laquelle nous avons déjà fait allusion. Elle est conservée, en tant qu'« original », non dans les archives familiales mais dans le Trésor des chartes des ducs de Bretagne à Nantes²¹, bien qu'elle soit apparue

¹⁷ Son nom se rencontre aussi sous la forme « Jean Raymond de Dieu de Boisgelin » ; sur sa remarquable carrière comme clerc et homme d'État, on verra LAVAQUERY, E., *Le Cardinal de Boisgelin*, 2 vol., Paris, Plon-Nourrit, 1920, et BERTHIER DE GRANDRY, Frédéric, *L'Homme du Concordat, le cardinal de Boisgelin, sa vie, son œuvre, sa famille*, Paris, FBG, 2010.

¹⁸ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 10-13. On notera, par exemple, les hampes très comparables de la lettre *d* dans les documents de 1213 et 1276.

¹⁹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 7-9. Le forgeron ajoute aux lettres comportant des hampes des extensions tremblées, penchées vers la droite, afin d'ajouter une certaine « individualité » à l'écriture de cette charte.

²⁰ « *Guillelmi de Boisgelin militis pretoris de Cesson* » ; pour la construction de Tour de Cesson par Jean IV, voir POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, *Les Papes et les ducs de Bretagne*, 2 vol., Paris-Rome, E. de Boccart, 1928, t. I, p. 385. Il y a une allusion au fait qu'une des branches de la famille Boisgelin fit l'acquisition de l'importante seigneurie de Cucé en Cesson (Ille-et-Vilaine) en 1660 et ainsi probablement une confusion délibérée des deux Cesson, Frédéric SAULNIER, *Le Parlement de Bretagne...*, *op. cit.*, t. I, p. 100, 147.

²¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 133/2, avec encore en place le moignon d'une double queue destinée à recevoir le sceau. Elle ne porte pas de note dorsale, sinon « Cotte N », indiquant qu'elle était presque certainement absente du Trésor des chartes lorsque les documents composant celui-ci furent inventoriés au XVI^e siècle.

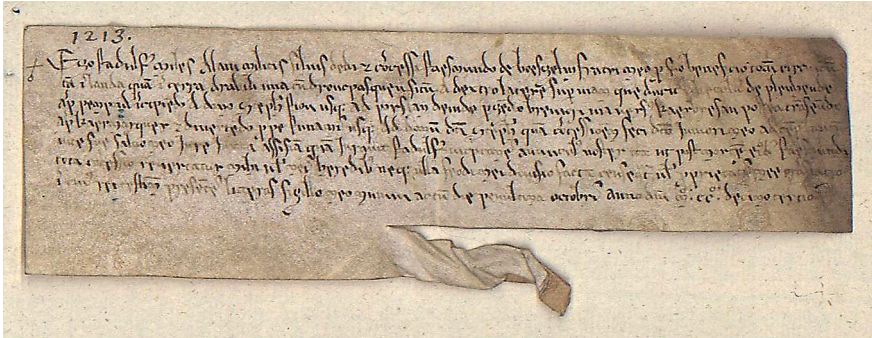


Figure 6 – Fausse charte de Raoul, « miles », fils d'Alain, « miles », 30 octobre 1213 (Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1)

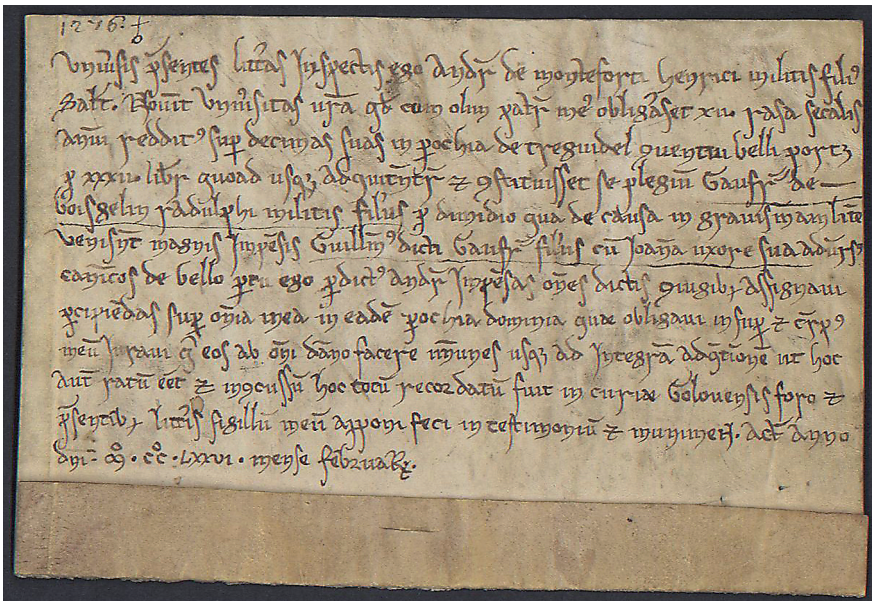


Figure 7 – Fausse charte d'André de Montfort, fils de Henry, miles, février 1277 (n.s.) (Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1)

pour la première fois dans la Chambre des comptes²². Elle est aussi écrite d'une main très semblable à celle qui produisit les autres « originaux » déjà discutés. Contrairement à ces autres documents, elle est, à l'exception d'une phrase en latin, entièrement rédigée en français, bien que l'orthographe et la forme des mots ne s'accordent guère avec le français parlé en Bretagne à la fin du XIII^e siècle. Certaines de ces incohérences sont encore accentuées par des transcriptions médiocres ou inexactes, due à Charles-Eugène de Boisgelin et à des copistes postérieurs. En raison de la célébrité de cette pièce, il n'est pas inutile d'en proposer une nouvelle transcription ainsi qu'une photographie (fig. 8) :

A vous monsour Henry d' Avaugor soit congneu ainsi que il appiert par moye Alain de Kaerraoul, chevalier, que ne vous doie mie ung chevalier, come me avez²³ semons sans dreit par vostre court de Goylou por l'ost de monseignour le duc. Voir est que je tiens la vicompté de Pleuheudel o ses appurtenances par raeson/de l'escheite monsour Thomas, qui fut fiux einzné de monsour Raoul dou Boisgelin et d'ugne fille de monsour Geffroy de Montfort, le dit Raoul unquores/fiux einzné, come feismes encqierre de Alain dou Boisgelin, chevalier, et Yvone de Cornouailles, icil Alain, frère jouveignour de Raoul, mort sans lignaige/au tems que il viveit vicompte de Pleuheudel, por avoir esté fiux haer de Geffroy, vicompte, et de madame Sibille de Leon, quar icil Geffroy en feist/la fae²⁴, qui fut l'an dit onze cens seissante et seix, lequeu vous avons baillé prandre es maens, come drette est la mencee *pro uno milite ad Fulgerias* / por quoi, vous plat e demourer en paez sans descort ne contenz, sauf le resciert la ou il sied davant mon dit seignour le duc ou se mestier est sous/l'auctorité de monseignour le roi de France, segont les obeissances et la costume de Bretagne. En testemoine de mon dreit, je ai appusé mon sael, le/samdey prochien avant la nativité saint Johan Baptiste, l'an de grace Nostre Seignour mil dous cens quatre vingt quatorze.

Ce document se donne pour une lettre d'Alain de Kerraoul, datée du 20 juin 1294, où ce dernier refuse l'obligation qui lui est faite, en tant que tenant de la vicomté de Pléhédél, de servir comme chevalier dans l'armée ducal sous les ordres de Henri d'Avaugour. En justifiant son refus, Alain relate brièvement l'histoire de la transmission de la vicomté de Pléhédél depuis le temps de Geoffroy et Sibille, passant à leur héritier Raoul, puis, par l'intermédiaire de son frère Alain à Raoul II (fils d'Alain)

²² Lorsqu'elle fut présentée à la Chambre des comptes en septembre 1777, elle était « non signée et apert avoir esté scellée, étant aux d. archives sous la cotte N d'une liasse de different titres qui se sont trouvés dans les greniers de l'ancien batiment de la Chambre », selon l'archiviste, M. Bernardin Perier (BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 3). On ne sait comment, quand et par qui cette pièce fut placée parmi les documents de la Chambre.

²³ La barre oblique (/) indique la fin d'une ligne dans toutes les transcriptions présentées dans cet article.

²⁴ Cf. COUFFON, René, MERLET, François, « Notes sur les origines de la vicomté de Pléhédél... », *art. cit.*, p. 88 pour une tentative quelque peu contournée d'explication du terme ; ils notent « on ne le trouve pas dans les dictionnaires les plus courants de l'ancien français », et y ajoutent un accent aigu, bien qu'il soit clair que telle n'était pas l'intention du scribe, qui, ici comme en d'autres occasions, termine sa lettre par une enjolvure.

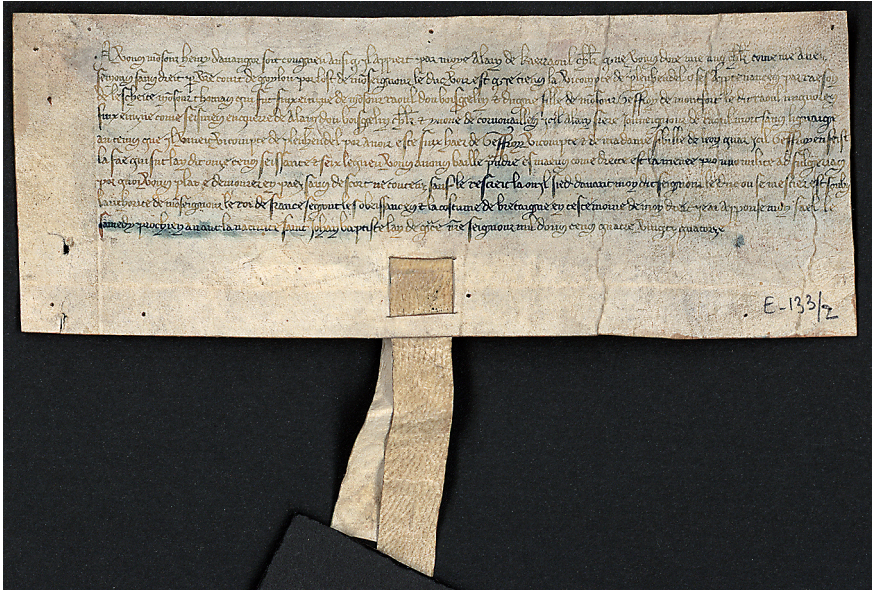


Figure 8 – Fausse chartre d'Alain de Kerraoul, chevalier, 20 juin 1294
(Arch. dép. Loire-Atlantique, E 133/2)

et son fils Thomas, par dévolution duquel Alain de Kerroual lui-même était devenu vicomte de Pléhédel. Comme dans certains des documents précédemment analysés, de nombreux détails viennent corroborer l'existence d'autres prétendus membres de la famille de Boisgelin, dont les épouses de Raoul II (l'une des filles de Geoffroy de Montfort) et d'Alain (Yvonne de Cornouaille), et nous renseignent sur la mort sans héritiers de Raoul I^{er} et la succession de son jeune frère.

Le contexte de cette lettre est bien connu et semble avoir été intelligemment exploité par quiconque la composa, afin de lui donner un air de plus grande authenticité : le 1^{er} août 1294, le duc Jean II avait tenu une montre de ses vassaux militaires à Ploërmel, rassemblement sur lequel il avait été fait grand bruit et qui est relaté dans le célèbre *Livre des Ostz*²⁵. On peut penser que la plupart des lecteurs de la lettre de Kerraoul n'auraient pas été surpris d'apprendre que les convocations à cette

²⁵ Publié très récemment, à partir de la copie de la fin du XIV^e siècle conservée dans Arch. dép. Loire-Atlantique, E 132, dans MORVAN, Frédéric, *La Chevalerie bretonne et la formation de l'armée ducale 1260-1341*, Rennes, 2009, p. 79-83, avec reproduction du manuscrit, p. 84-108 ; voir aussi, MORVAN, Frédéric, « Le *Livre des Ostz* (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIII^e siècle », dans Jean KERHERVÉ (dir.), *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Institut culturel de Bretagne/Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 37-88.

montre avaient été lancées avant la fin du mois de juin, ce qui explique la réponse d'Alain de Kerraoul aux exigences de son propre seigneur. Les détails, néanmoins, ne concordent pas : en refusant de servir sous les ordres d'Avaugour, Kerraoul affirmait que le service de Geoffroy « *pro uno milite* » avait été rendu à Fougères. En utilisant surtout les données de la fin du Moyen Âge empruntées à la *Chronique* de Pierre Le Baud et en admettant que la charte de 1294 était authentique, François Merlet avait élaboré un système ingénieux, où les faits militaires du XI^e siècle étaient liés les uns aux autres à l'intérieur d'une vicomté putative de Pléhédél, Goëllo et Fougères, afin d'expliquer ce lien féodal²⁶. On ne connaît cependant aucune autre preuve convaincante de l'existence de cette vicomté, ni aucune famille qui, avant le début du XV^e siècle, ait revendiqué le droit à la vicomté de Pléhédél, tout ceci ne venant bien sûr pas à l'appui de l'hypothèse de Merlet²⁷. Si l'on excepte la charte de 1294, il n'existe pas non plus de preuve que la famille de Boisgelin elle-même ait possédé quelque droit que ce soit sur la vicomté avant que René-Gabriel de Boisgelin l'achète pour 45 000 livres, en 1755, à la famille Beringhem²⁸. On peut, par ailleurs, établir avec certitude son passage dans les mains d'autres familles – auxquelles les Boisgelin rendaient traditionnellement hommage²⁹. Ajoutons enfin cette référence anachronique à « l'auctorité de monseigneur le roi de France, segont les obeissances et la costume de Bretagne », à une époque où le duc de Bretagne n'était pas encore pair de France et où la Coutume de Bretagne n'avait pas encore été mise en forme.

Étant donné que ce document présente certaines des caractéristiques physiques propres aux autres « originaux » sur lesquels nous avons exprimé des doutes, on peut

²⁶ COUFFON, René, MERLET, François, « Notes sur les Origines de la Vicomté de Pléhédél », art. cit., p. 84-90, où il est suggéré que « Les cinq mots en latin sont évidemment empruntés à l'acte perdu de 1166 » (p. 85 note 14).

²⁷ *Id. ibid.*, p. 77-79 ont brièvement étudié le passage possible de la vicomté de Pléhédél de la famille Boisgelin à celle de Poulart, en passant par les Kerraoul, puis aux Goudelin, qui le perdirent en 1420 au profit des La Feuillée. Leur analyse a souvent été reprise (par exemple *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 100, 1971, p. 46). Pierre Poulart, membre important du conseil de Charles de Blois et qui avait épousé Constance de Kerraoul, tenait certainement des dîmes dans la paroisse de Pléhédél en 1362, mais leur testament commun ne fait nullement mention de leur éventuelle possession de la vicomté, MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. 1, col. 1554-1555. C'est seulement à l'époque des Goudelin que l'existence de la vicomté paraît établie.

²⁸ LE ROY, Pierre, *La famille de Boisgelin, branche de Pléhédél au XVIII^e siècle*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université Rennes 2, 1990, p. 81, 121 (Nous avons utilisé l'exemplaire déposé aux Arch. dép. Côtes-d'Armor, 500 J 115).

²⁹ En 1496, par exemple, Jean, seigneur de Boisgelin, devait un chef-rente de 2 deniers sur un « hostel et courtil » à Boisgelin, tenu « prochement de Mons. Silvestre de la Feuillée, chevalier, seigneur de la Feuillée et de Langarzeau, vicomte de Pléhédél » (Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 17 dossier 8/4), tandis qu'en 1612, Pierre, seigneur de Boisgelin, reconnaissait qu'il tenait sa seigneurie de la vicomté de Pléhédél (voir *infra*, p. 629).

raisonnablement en tirer une conclusion : tous ces documents témoignent d'une tentative concertée visant à produire une suite de chartes apparemment authentiques, établissant la très grande ancienneté de la famille de Boisgelin. La manière dont chaque pièce du dossier contribue, en apportant des éléments nouveaux aux précédentes, à créer un récit cohérent et logique de l'histoire lointaine de la famille – et nous n'avons ici traité que d'un petit nombre des documents existants, d'autres pouvant aussi être utilisés dans la discussion – montre que cet ensemble fut soigneusement conçu, de manière délibérée et fort ambitieuse. Ce qui importe ici n'est pas tant la fabrication d'une seule pseudo-charte, prétendument datée de 1294, et aujourd'hui célèbre, que celle d'un vaste dossier d'archives, inventant plusieurs générations mythiques avant d'atteindre une période où des documents indépendants et authentiques apportent effectivement leur contribution à l'histoire de la famille. Cet ensemble cohérent, bâti avec intelligence, où les pièces se justifient les unes les autres, s'imbriquant pour former un puzzle complet où ne manque aucun élément important, convaincra les lecteurs impartiaux qu'il ne peut résulter d'une simple coïncidence. On pourrait s'attendre, dans le meilleur des cas, à ce qu'aient ça et là survécu quelques documents anciens concernant la famille, en particulier de la période antérieure à la guerre de Succession de Bretagne (1341-1365) – période pour laquelle les autres preuves « indépendantes » concernant la famille de Boisgelin sont presque entièrement absentes – comme c'est le cas de la plupart des autres familles de la petite noblesse bretonne.

Si ces documents sont des faux (comme nous le pensons), quand et pourquoi ont-ils été conçus, et par qui ? Étant donné que la plupart d'entre eux apparurent entre 1669, date à laquelle ils ne furent pas mentionnés ou soumis à la Chambre de la réformation, et 1778, lorsqu'ils furent copiés afin d'être examinés par M. Chérin, et qu'il semble que ce soit Charles-Eugène lui-même qui ait classé les archives familiales et personnellement compilé les dossiers, ce dernier paraît être le suspect tout désigné de cette forgerie. Mais l'avait-il planifiée ? Avait-il lui-même fabriqué les pseudo-chartes ou avait-il eu recours aux services d'un professionnel comme Nicolas Delvincourt pour se procurer des « preuves authentiques³⁰ » ? Ces questions nécessitent d'autres investigations si l'on veut leur apporter des réponses définitives. Ainsi, le fait que d'autres branches de la famille, comme les de Cucé en 1776, aient utilisé la fausse charte de 1213³¹ semble indiquer que plus d'une personne fut impliquée dans cette tromperie.

Mais le contexte dans lequel des familles, comme celle des Boisgelin, cherchèrent à redorer leur blason à la fin de l'Ancien Régime est bien connu. Cette tentative d'aller vers le passé et de construire ce qui semble être un arbre généalogique falsifié n'est pas

³⁰ MOUSSET, Albert, « Nicolas Delvincourt et le Nobiliaire de Bretagne », *Annales de Bretagne*, t. 29, 1914, p. 479-498.

³¹ En arrangeant un partage, LAVAQUERY, E., *Le Cardinal de Boisgelin...*, *op. cit.*, t. 1, p. 1-2, citant Arch. Nat. France, T 471.3, document que nous n'avons pas vu.

nouvelle non plus ; nombreuses étaient les familles de la petite noblesse à pratiquer cet art comme Pol Potier de Courcy l'a noté il y a 150 ans³². Ce qui rend le cas des Boisgelin si intéressant est que nous pouvons apporter des preuves documentaires³³.

Dans une société strictement hiérarchisée, il était nécessaire de pouvoir donner la preuve d'antécédents familiaux impeccables si l'on voulait placer ses fils comme officiers dans l'armée ou la marine, ou leur trouver une place dans l'Église ou les autres corps agissant au service de l'État. Beaucoup de ces situations étaient exclusivement destinées aux enfants des familles nobles. Il en allait de même si l'on voulait marier ses filles ou leur trouver une alternative convenable, dans un ordre religieux par exemple, où la naissance et le statut étaient aussi de première importance pour éviter un déclassement. De telles pressions faisaient depuis longtemps partie de l'existence noble, divers indices montrant que la famille Boisgelin avait, avant même Charles-Eugène et sa génération, commencé de modifier son image et de revendiquer une plus grande importance que celle que lui donnait sa situation sociale et économique³⁴. Comme le montrent les documents authentiques rassemblés par Charles-Eugène et publiés par Batel, la famille sut du moins, au fil de nombreuses générations, mettre en scène son sens très aigu de l'identité, du statut et des prérogatives que lui valaient ses titres de noblesse.

Un sens accru de la famille ?

Bien que nous ayons mis en doute l'authenticité d'une bonne partie des documents traditionnellement utilisés pour reconstruire les premiers temps de l'histoire de la famille et analysés jusqu'ici, certaines pièces rassemblées par Charles-Eugène ainsi qu'un petit nombre de documents externes nous permettent de faire remonter les origines de la famille à une génération avant celle de Guillaume de Boisgelin, soit

³² POTIER DE COURCY, Pol, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 6^e édition, 2 vol., Mayenne 1986, t. 1, p. XXVII-XXVIII, citant la préface à la seconde édition de son ouvrage (1862), ou il avait attiré l'attention du lecteur sur l'existence de nombreuses forgeries du XVIII^e siècle.

³³ La pratique n'est d'ailleurs pas limitée à la Bretagne. De l'autre côté de la Manche, les Gallois étaient – et ils le sont encore ! – célèbres pour leur exagération de leur histoire familiale. Shakespeare se moque de l'obsession des Gallois à prouver qu'ils descendaient de familles de la petite noblesse. Dans sa pièce *Aesop*, écrite vers 1697, Sir John Vanburgh, dramaturge anglais, se moque de Quaint, l'un de ses personnages, qui se vante de ses ancêtres nobles. Quaint commence ainsi sa généalogie : « Noé avait trois fils, Sem, Cham et Japhet : [...] Monsieur, je pourrais remonter plus loin encore, mais je commence avec Noé, pour faire court », cité par JONES, Francis, « An approach to Welsh genealogy », *Transactions of the Honourable Society of Cymmrodorion, Session 1948*, 1949, p. 429.

³⁴ Le fait que le document de 1302, même s'il a été corrompu par des copies postérieures, fasse référence, dans son état de 1605, à un certain Raymond de Boisgelin nous montre peut-être que la mise en place d'un légendaire familial avait déjà commencé à l'époque de Pierre, seigneur de Boisgelin († 1628) (voir *supra*, p. 614 et 615).

aux environs de 1300. Un inventaire des chartes de Beauport, consulté en 1596, fait mention d'un certain Geoffroy de Boisgelin, écuyer, garant d'un accord passé en 1261³⁵, et en 1270, Thomas de Boisgelin, chevalier, paraît avoir accompagné le duc Jean I^{er} à la croisade, raison pour laquelle il était encore redevable de 60 livres deux ans plus tard³⁶. Il est possible que Geoffroy et Thomas aient été frères – c'est ce qu'affirment certaines des fausses chartes –, Geoffroy succédant au bout du compte à Thomas, la succession passant par la suite à Guillaume vers 1300. À son tour, Guillaume vit Geoffroy II³⁷, Alain, puis Olivier lui succéder. Mais, pour une grande partie du XIV^e siècle, nous ne pouvons nous appuyer que sur des documents qui demeurent très douteux. Les références aux membres de la famille des générations antérieures et à la manière dont les terres furent réparties en accord avec le partage de 1213 ou des partages postérieurs sont à ce point nombreuses qu'elles éveillent des soupçons semblables à ceux que font naître les « originaux » du XIII^e siècle³⁸. Il est certain qu'aucune famille bretonne de statut comparable à celle des Boisgelin à cette étape de leur évolution sociale (c'est-à-dire la petite noblesse), n'a, à notre connaissance, laissé une relation aussi riche et cohérente, du moins en apparence, de son lignage, en insistant constamment sur les pratiques successorales.

³⁵ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1, d'après un inventaire des titres de l'abbaye, f^o 66^r cotté g. 26 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 15. Bien que beaucoup de chartes originales de Beauport aient survécu, il ne semble pas que ce soit le cas de celle-ci.

³⁶ MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. 1, col. 1009 (cf. BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 365). Il est intéressant de noter que POTIER de COURCY, Pol, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 6^e édition, 2 vol., Mayenne 1986, t. 1, p. 109, débute son récit par Thomas. Dans sa préface à la seconde édition de son ouvrage (1862), il avait déjà attiré l'attention du lecteur sur l'existence de nombreuses forgeries du XVIII^e siècle, *Id.*, *ibid.*, p. XXVII-XXVIII.

³⁷ *Id.*, *ibid.*, t. 1, p. 109 indique qu'il épousa, vers 1320, Marguerite de Boisbilly, mais ne donne pas de référence. La charte de 1298, étudiée ci-dessus, qualifie Jeanne de Boisbilly de « femme » de Guillaume de Boisgelin. Dans les différentes versions du document de 1302 sont seulement mentionnés Guillaume de Boisgelin, sa femme Jeanne (le nom de famille n'est pas donné) et leur fils Geoffroy.

³⁸ Par exemple un aveu, qu'Alain, fils de Geoffroy, est réputé avoir rendu à la cour du Goëlo en 1333 (Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 20) et un document de 1369 par lequel Olivier de Boisgelin rappelait à son frère Guillaume que « les successions étaient réglées dans la maison de Boisgelin par deux partages de 1213 et 1334 (*sic*) », cité par COUFFON, René, MERLET, François, « Notes sur les origines de la vicomté de Pléhédel... », art. cit., p. 81, mais sans référence précise. Ils citent aussi (*Id.*, *ibid.*, p. 80 note 10 et p. 82) le testament d'Olivier de Boisgelin, daté de « jeudi avant les Rameaux » de l'année 1372 (soit du 18 mars 1372 ou du 7 avril 1373, selon qu'ils aient choisi de faire tomber Pâques le 28 mars 1372 ou le 17 avril 1373), selon BnF, trésor de dom Villevieille (probablement ms. fr. 31844, que nous n'avons pas vu). Le résumé de son contenu nous paraît aussi apporter bien plus de renseignements sur les relations familiales qu'il est habituel à cette époque, faisant ainsi référence à la mère (Jeanne de Rohan) de sa femme Constance de Kergolay, à sa propre grand-mère, Jeanne de Coëtmen, dame de l'Isle, à sa défunte femme, Girarde de Tournemine ; aucune de ces personnes n'apparaît ailleurs, et il est probable que leurs familles auraient considéré des alliances avec les Boisgelin, à ce point de leur histoire, comme bien au-dessous d'elles. Selon la réformation de 1669, Olivier était marié à Catherine de Tregaranteuc et sa mère était Catherine Conen (FLOURY, Jérôme, LORANT, Éric,

Nous atteignons un terrain moins mouvant à la fin des années 1370, époque où Jean et Geoffroy de Boisgelin servirent comme écuyers lors de diverses campagnes militaires³⁹. En 1380, on voit Richard de Boisgelin accorder une rente de six boisseaux de blé à un voisin, Philippe du Queleneuc⁴⁰, selon une pratique typique de la petite noblesse bretonne. Au début du xv^e siècle, une série de contrats entre Richard, désormais chef de famille, et d'autres membres de cette dernière nous permettent enfin de situer les Boisgelin, car ils révèlent leurs aspirations modestes et les stratégies qu'ils mirent en œuvre afin de promouvoir la cohésion et la solidarité familiales. On y voit, par exemple, en 1407, Richard prendre des dispositions pour ses plus jeunes enfants, Silvestre, Catherine et l'époux de cette dernière, Jean Le Serre, avec l'accord de son fils aîné Geoffroy⁴¹, et, en 1409, renouer des liens avec le fils d'un cousin germain. Pour mettre fin à ce qui avait été, de toute évidence, une longue querelle de famille, Geoffroy, fils de Guillemot de Boisgelin, accepta que les terres qui lui venaient de son grand-père Alain, frère cadet du propre père de Richard, Olivier, fussent tenues « à viage⁴² ». En 1411, année où Geoffroy, héritier de Richard, épousa Jeanne de Lanloup, le père de celle-ci attribua au couple des rentes valant 30 livres et 300 écus en liquide, en règlement des prétentions de Jeanne à sa succession⁴³. D'autres contrats de mariage, ou la part reçue de diverses successions par la famille au cours du xv^e siècle, révèlent encore un peu plus la situation modeste que connaissaient les Boisgelin à cette époque. En 1480, lorsqu'il ne put se rendre à une montre, probablement à cause de son âge avancé et de sa mauvaise santé, on estima de Guillaume (II), seigneur de Boisgelin, fils et successeur de Geoffroy, qu'il ne possédait que 80 livres de rente, alors que son cousin, à La Noë Verte en Lanloup, en avait 120⁴⁴.

Catalogue généalogique..., *op. cit.*, t. I, p. 123). Commentant les « originaux », Marc Smith, professeur à l'École des chartes, note : « Il me semble assez sûr que ces chartes sont toutes fausses. Le faussaire est assez habile dans l'imitation d'écritures de dates différentes, mais avec un certain nombre d'erreurs de détail, dans les formes comme dans les abréviations. Celle de 1333 a plutôt un aspect de la fin du xiv^e ou du xv^e siècle, et encore, avec des maladroites (entre autres il ne sait pas trop comment faire ses s longs, surtout dans les cas qui appelleraient une ligature), et sans rythme comme souvent les faussaires » (communication par courriel à Michael Jones, le 18 janvier 2013).

³⁹ MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 185, 189, 203-205, 207, 264 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 365-367.

⁴⁰ Landévennec, abbaye Saint-Guénolé, fonds Lebreton 52/92, inventaire des titres de la seigneurie de Kerjolis, xvi^e siècle, fol. 111^r.

⁴¹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1, 11 avril 1407 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 29-30, aussi transcrit dans 67 J 7, 1783 procès-verbal, preuve 61.

⁴² Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1, 18 et 19 août 1409 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 21-23.

⁴³ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1, 2 septembre 1411 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 23-24 ; cf. COUFFON, René, « Quelques notes sur Lanloup », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 56, 1924, p. 35-104, pour la famille de Lanloup.

⁴⁴ NASSIET, Michel, « Dictionnaire des feudataires de l'évêché de Saint-Brieuc en 1480 », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. 125, 1996, n^{os} 2499 et 2500 ; d'autres Boisgelin valaient 30 livres (2501), 20 livres (2502), 30 livres (2503), 60 livres (2504) and 50 livres (2513).

Leur service dans les armées duciales, ou même à la cour du duc, où Pierre de Boisgelin fut le « queux » (cuisinier) de Jean V en 1424⁴⁵, montre que les Boisgelin menèrent, pendant une bonne part du XV^e siècle, la vie qui était celle des autres petits nobles des campagnes : respectés dans leur paroisse familiale de Pléhédel, où ils avaient plusieurs prééminences dans l'église, ils entretenaient des relations avec leurs parents et amis et étaient parfois impliqués dans des événements de plus grande importance. Ce qui les distingue peut-être de tant d'autres de leurs contemporains est l'abondance croissante des documents familiaux authentiques, qui nous permettent de retracer leur évolution sociale. Il est peu fréquent et même rare en vérité, que des pièces aussi anciennes aient été conservées. L'un de ces documents, par exemple, est un arrangement à l'amiable entre Geoffroy de Boisgelin et les membres de sa fratrie, conclu le 20 janvier 1418, et visant à régler la succession de leurs parents selon la volonté de leur père Richard, exprimée de son vivant⁴⁶ :

Je Geffroy du Boesgelin, je Selvestre du Boesgelin et je Jehan le Serre et chacun de nous cognoissons et confessons que feu Richart/du Boesgelin, que Dieux absolve, pere de nous dits Geffroy et Selvestre et ausi pere de Katheline, femme de moy dit/Jehan, ordrena en sa darene volonté et en la maladie dont il desceda que⁴⁷ entre nous trois ses biens meubles/fussent despartiz tiers a tiers et que nous trois eussions paies tiers a tiers les debtes qu'il devoit/poié, et acomplir son testement et fait son servige et obseque, lesquelles choses et chacune d'elles nous/et chacun de nous desirans de faire et acomplir les comandemens et ordrenances d'icely feu nostre/pere avons voulu, gré et juré tenir par nos serements sans james venir encontre. Item nous/dits Jehan et Selvestre nous obligons par nos serements de poier entre nous deus les deux tiers/d'icelles debtes, servige et obseque et de bailler et aministrer argent et bles a les poier/faire et acomplir, savoir est un chacun de nous une tierce partie d'icelles choses, et en faire quitte/et delivré ycelly Geffroy, nostre frère, envers quiconques personnes qui ly en povient faire demande de/et en tesmoign des choses dessusdites et chacune estre vraie et qui james n'yrons encontre par nos/serements nous dits Jehan et Selvestre avons passé ceste cedulle de nos mains et mesmes est/passés de la main Guillaume la Persoen es prieres et requestes dudit Geffroy en tant que ly/touché. Ce fut fait le XX^e jour de janvier l'an mil IIII^e et dix sept. Et touchant l'eritage/de la sucesion dudit feu Richart, nostre pere, chacun en aura ce qu'il a et doit avoir come appartiendra/et come les choses devent estre gouvernés entre nobles gens et c'⁴⁸ sans de riens avoir esgart au/despartement desdiz biens meubles, et est a savoir que le despartement desdiz biens meubles fut fait/entre nous ensambles en la forme que dit est pour acomplir l'ordrenance et ce que nostre/dit pere nous avoit comandé.

⁴⁵ MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 1088, 1174, 1195 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 367-368.

⁴⁶ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1, 20, janvier 1418 (n.s.) sur papier = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 31-32 avec la date du 20 janvier 1417.

⁴⁷ *que* interligné.

⁴⁸ MS *sic*.

Silvestre du Boisgelin passé. Jehan le Serre passé./

J. de Kerenprat a la requeste desdiz Gieffroy, Silvestre et Serre passé. G. Persone a la requeste dudit Gieffroy passé./ Thebaud du Tnou (*sic*) à la requeste desdiz nommé passé.⁴⁹

On trouve un autre exemple de cette coopération dans le fait que Geoffroy accepta, le 4 avril 1418, que Silvestre établisse comme ramage une branche cadette des Boisgelin, en tant que seigneurs de La Noë Verte en Lanloup, plutôt que de les laisser tenir le domaine à vie, comme le permettait la Coutume de Bretagne⁵⁰. On estima sans doute que l'inconvénient consistant à réduire le modeste patrimoine revenant à l'aîné de la famille serait compensé par la création d'une vigoureuse branche cadette qui soutiendrait et consoliderait la réputation de la famille, tout en préservant l'harmonie entre les frères. Il apparaît que, pendant une grande partie du XV^e siècle, cette branche cadette fut sans doute la plus dynamique des deux ; au XVI^e siècle, Guillaume, descendant d'un des fils cadets de Sylvestre, finit d'ailleurs par hériter les seigneuries de la branche aînée. Les arrangements postérieurs, destinés à résoudre des querelles, réelles ou potentielles, engendrées par des contrats de mariage ou des partages, montrent souvent aussi qu'on était arrivé à un accord afin de préserver l'harmonie familiale et d'éviter de futures actions en justice, qui auraient pu s'avérer dommageables, ces idées influençant peut-être celui qui, par la suite, fut responsable de la composition des pseudo-chartes. En 1480, Guillaume (II), seigneur de Boisgelin, et son épouse, Margelie de Kersacouët, prenant conscience de leur grand âge et de leur santé de plus en plus mauvaise, situation qui les avait conduits à négliger leurs domaines et à s'endetter de plus en plus lourdement, cédèrent tous leurs biens à leur fils aîné, Jean, membre de la garde ducale⁵¹. Le document expose de manière remarquablement précise l'obligation faite à Jean de subvenir aux besoins de ses parents ainsi qu'à ceux de ses frères et sœurs encore célibataires. Un peu moins de deux ans après, le même, « noble écuyer Jehan du Boesgelin, sieur de Boesgelin », cédait à son frère cadet Guillaume, en ramage, sa part de la succession de ses parents, transaction qui eut lieu « en l'hotel et manoir dudit lieu du Boisgelin⁵² ». Un exemplaire conservé du sceau des contrats utilisé à la cour de Jean lorsqu'il reçut un aveu en 1487 nous donne un exemple ancien de ce qu'étaient les armes de la famille : « Écartelé aux 1 et 4 de gueules à la molette d'argent, aux

⁴⁹ Il y a des annotations marginales, de mains des XVI^e et XVII^e siècles.

⁵⁰ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1, 4 avril 1418 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 33-35, aussi transcrit dans 67 J 7, 1783 procès-verbal, preuve 5.

⁵¹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1, 15 mars 1480 (n.s.) = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 57-58, avec la date du 15 mars 1479. MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. III, col. 388, d'avant le 4 décembre 1481, montrant que Jean se trouvait dans la garde ducale, sous le commandement de François d'Avaugour, tandis que Guillaume, son frère, était archer (*Id, ibid.*, t. III, col. 390, 391) = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 369.

⁵² Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1, 2 septembre 1482 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 64-65.



Figure 9 – Sceau de contrats de la cour de Boisgelin avec les armoiries de la famille ; la légende est presque entièrement détruite, 10 février 1487 (*Arch. dép. Côtes-d'Armor*, 67 J 1)

2 et 3 d'azur plein »⁵³ (fig. 9). En 1488, Guillaume reçut du tissu de deuil pour le béguin du duc François II⁵⁴. Lui et Jean jouèrent un rôle actif dans les guerres d'Indépendance bretonnes dans la service de Jean, sire de Rieux et de leur duchesse, avant que, la paix étant revenue, ils puissent reprendre leur rôle de gentilshommes campagnards⁵⁵. On peut considérer que, faisant face au transept sud de la chapelle de Kermaria an Isquit en Plouha (Côtes-d'Armor)), une peinture murale, datant très probablement du vivant de Jean et montrant un seigneur de Boisgelin portant un surcot où figurent ses armes, constitue une affirmation de son prestige croissant

⁵³ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1, 10 février 1487, la légende a disparu, pour une bonne part.

⁵⁴ Terme qui désigne les dépenses de deuil du duc à la fin du Moyen Âge, MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. III, 603-607.

⁵⁵ *Id. ibid.*, t. III, col. 606, 627, 641, 658, 660 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 369-371.

dans la région⁵⁶. Mais ni lui ni son frère ne vécurent très vieux. Jean mourut sans héritiers directs, s'étant arrangé pour que le manoir de Boisgeline reste à sa veuve, Aliette de La Forest, jusqu'au décès de celle-ci, tandis que Guillaume disparaissait peu après, laissant une fille unique, Claudine, que lui avait donnée sa femme Anne du Vieux-Châtel ; en novembre 1501, lorsqu'elle rendit un aveu pour la « terre et manoir du Couldray en Plaintel », cette dernière agissait en tant que « tutrice » de la nouvelle « dame de Boisgeline⁵⁷ ». Quelques mois plus tard, Anne prêtait hommage à la cour de Plouvara, en lieu et place de Claudine, pour ce qui lui était revenu de la succession de son oncle Jean, seigneur de Boisgeline, et de sa sœur Anne⁵⁸.

Boisgeline, de 1500 à la Révolution

Il y eut cependant, à ce propos, un bref moment de tension familiale : bien que Jean ait apparemment conclu des arrangements qui permettaient à Aliette de La Forest d'occuper Boisgeline jusqu'à son décès, Claudine – ou plutôt ses représentants – y firent objection. Au bout du compte, un conseil de famille réussit à résoudre le problème en décidant que, tant que Claudine était mineure, elle n'avait nul besoin d'une telle résidence⁵⁹, et, lorsqu'une nouvelle réformation de la noblesse fut effectuée en 1513, Aliette de La Forest occupait toujours le manoir⁶⁰. Il était néanmoins passé à Claudine – que l'on appelait désormais plutôt Claude – avant la réformation de 1535⁶¹. Elle ne semble pas s'être mariée, ou, si c'était le cas, ne laissa pas d'enfants ; la date de sa mort n'est pas connue avec certitude. Boisgeline passa alors à sa cousine, Françoise de Botloy⁶². Veuve avant 1571, Françoise épousa en secondes noces Gilles de Boisgeline, seigneur de Bellefontaine, arrière-arrière-petit-fils de Sylvestre, seigneur de La Noë Verte, qui prenait le titre de seigneur de Boisgeline⁶³. Gilles mourut avant mars 1580, mois qui vit Françoise devenir tutrice

⁵⁶ Nous remercions Madame Geneviève Le Louarn pour son avis sur la date de cette peinture (cf. sa contribution dans cet ouvrage, p. 569-588).

⁵⁷ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1, 12 novembre 1501 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 76-77.

⁵⁸ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1, 10 juillet 1502 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 71-72.

⁵⁹ Contrat du 7 juin 1502, résumé dans COUFFON, René, MERLET, François, « Notes sur les origines de la vicomté de Pléhédel... », art. cit., p. 84-90.

⁶⁰ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1, décembre 1513 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 69-70.

⁶¹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1, 1535 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 78-79.

⁶² Certains aspects de la complexe succession de Claudine sont élucidés dans un partage de 1572, Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 5 et 12 décembre 1572 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 182-184.

⁶³ En tant que juveigneur (puiné), il avait reçu la seigneurie de Bellefontaine de son frère aîné, Robert, principal héritier de leur père, Jean de Boisgeline, seigneur de La Garenne, le 6 janvier 1556 (n.s.), Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 179-180. Une dispense pour

de leurs enfants, Pierre, baptisé le 31 octobre 1574⁶⁴, et Françoise⁶⁵ ; ils résidaient d'ordinaire à Boisgeline. Françoise mourut en 1590, ayant exprimé le vœu d'être inhumée dans l'enfeu familial à Pléhédel ; elle laissait plusieurs petits legs à des églises et chapelles des environs, et avait aussi stipulé que sa fille, pour ce qui était de sa part dans la succession, devrait recevoir jusqu'à 400 écus de biens mobiliers ainsi que des « accoutrements » (c'est-à-dire des vêtements et du linge de maison) valant 300 écus⁶⁶. En 1597, Pierre effectua un premier partage avec sa sœur, cet accord étant réécrit en 1602, à la demande de cette dernière⁶⁷. En 1610, il épousa Mauricette de Kernec'hriou, dont il eut au moins quatre enfants, dont deux moururent jeunes, et, en 1612, rendit un aveu pour ses « maison, terre et seigneurie de Boisgeline » à Jean, sire de Rieux, marquis d'Assérac, vicomte de Pléhédel ; il décéda à Boisgeline en 1628⁶⁸. Certaines des clauses du testament de sa veuve, dressé en 1633, où figurent les dispositions prises pour l'établissement de la dot de leur fille Gabrielle, montrent à quel point la situation économique de la famille s'était améliorée depuis le xv^e siècle, même si l'on tient compte de l'inflation monétaire intervenue entre temps⁶⁹. Gabrielle devait recevoir 18 000 livres tournois, qui avaient été déposées chez François de Boisgeline, seigneur de Saint-Maudé, scolastique et chanoine de Saint-Brieuc, et 600 livres de rente, legs dont elle ne pourrait toutefois profiter qu'au moment où, peu avant son mariage, son futur époux promettrait d'investir cet argent en acquêts

les trois bans de son mariage à Françoise fut accordée par Nicolas, évêque de Saint-Brieuc, le 26 avril 1571, Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 181. Les principaux documents concernant la descendance de Sylvestre de Boisgeline, seigneur de La Noë-Verte, et sa famille sont conservés dans Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 2 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 85-178.

⁶⁴ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 30 octobre 1574 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 233.

⁶⁵ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 14 mars 1580 (n.s.) = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*,

⁶⁶ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 15 juin 1590 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 199-201. Elle donna à la fabrique de Pléhédel une rente de 7 boisseaux « mesure marchand de Lanvollon » ; 20 écus à la fabrique de Tréméven ; 6 écus pour une chapelle à « Fantan (*sic*) an Yttron dans les landes de Plourivo » (pour autant qu'elle ait été bâtie...) ; et 5 écus pour la reconstruction de la chapelle Saint-Michel en Pléhédel. Sa fille Françoise, âgée de 18 ans au 12 février de l'année, fut jugée capable de gérer ses biens et de recevoir son partage, commençant au manoir de la Bellefontaine. Ce testament fut dressé « au manoir du Boisgeline demeurance de lad. de Botloy ».

⁶⁷ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 5 mars 1596 et 13 février 1602 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 205-206 et 211-215.

⁶⁸ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 9 janvier et 11 février 1610 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 222-223, « donation mutuelle entre Pierre et Mauricette de Kernec'hriou, demeurants en leur manoir de Boisgeline » ; aveu, 1612, et inventaire après décès, tous les deux cités en 1669, Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 257.

⁶⁹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 6 février 1633 (n.s.) = BATEL, Jean, *Maison de Boisgeline...*, *op. cit.*, p. 224-227.

au seul usage de sa promise. L'heureux homme qui obtint la main de cette riche héritière fut le « noble homme René Pinart, seigneur de Cadoulan », conseiller du roi et maître-ordinaire à la Chambre des comptes de Bretagne⁷⁰. Nous avons ici un exemple ancien que ce qui allait devenir un modèle de mariage standard pour beaucoup de membres de la famille élargie des Boisgelin aux XVII^e et XVIII^e siècles, époque où certains d'entre eux devinrent des membres riches et influents du parlement de Bretagne⁷¹. En revanche, les Boisgelin qui résidaient au château préféraient d'ordinaire la carrière des armes.

C'est le mariage, en 1634, de Robert, fils de Pierre et lui succédant en tant que seigneur de Boisgelin, avec la fille unique de Mathurin Garrouet et de sa femme, Renée de Boisgelin, seigneur et dame de La Longueraye en Erquy, qui fit passer cette seigneurie dans les mains de la famille⁷². C'est à Boisgelin que Robert et sa femme vécurent ordinairement, Robert décédant en 1667 et son fils Gabriel lui succédant. Ce dernier fit à son tour un beau mariage en 1668, sa femme, Guillemette Oriot, dame de Kerochiou, apportant 60 000 livres à leur couple, 10 000 livres devant être versées à la communauté, le reste étant investi en acquêts au seul usage de Guillemette⁷³. C'est d'ailleurs à partir de cette date que Boisgelin fut appelé « château », plutôt que « manoir », ce qui n'est peut-être pas totalement surprenant. Gérant ses domaines, qui comprenaient non seulement Boisgelin, mais aussi Kerenou et Kerascouët, Gabriel mena aussi une carrière militaire, qui occupait à vrai dire une grande partie de son temps. En 1677, il était chevalier, capitaine général et garde-côte de l'évêché de Saint-Brieuc, « résidant dans son château de Boisgelin⁷⁴ ». Il mourut en 1689, son fils Mathurin (né en 1670) lui succédant.

En 1695, Mathurin épousa Anne Jeanne Guérin, demoiselle de Saint-Brice (fille de feu le marquis de Saint-Brice), qui apporta 1 200 livres de rente et 5 000 livres à la communauté⁷⁵. Lorsque, la même année, lors du règlement de la succession de son père, Mathurin assura des pensions à ses oncles et tantes, des rentes d'une valeur totale de 1 452 livres leur étant attribuées sur les revenus de diverses métairies, tandis que Radegonde, sa sœur unique, recevait le manoir de La Longueraye, donnant

⁷⁰ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 12 février 1633 (n.s.) = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 228-231, pour le contrat de mariage.

⁷¹ SAULNIER, Frédéric, *Le Parlement de Bretagne...*, *op. cit.*, t. I, p. 100-103, n^{os} 104-107 pour les Boisgelin, vicomtes de Mesneuf et marquis de Cucé.

⁷² Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 3 et 6 novembre 1634, décret et contrat de mariage = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 237-240.

⁷³ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 21, 22 et 26 novembre 1668, contrat et ratification de mariage = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 252-253.

⁷⁴ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 10 octobre 1677 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 259-260.

⁷⁵ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 4 février 1695 (n.s.) = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 270-271.

une rente de 725 livres et constituant sa part de la succession ; elle accepta cependant de déboursier 3 250 livres, pour acheter son « bois de décoration » qui, dans le cas contraire, lui aurait donné plus que ce que lui accordait la coutume⁷⁶. En 1710, Mathurin fut élevé au titre de comte de Boisgelin.

Son fils René-Joseph, qui lui succéda avant 1725, était un militaire de carrière, qui, en 1711, reçut un brevet de cornette dans le régiment de cavalerie de Toulouse⁷⁷. Son mariage à Catherine-Suzanne des Nos, en 1725, s'accompagna du versement d'une dot de 52 000 livres, dont 8 000 devaient être dépensées en biens immobiliers et 44 000 investies dans des rentes⁷⁸. Charlotte mourut en 1739, René-Joseph la suivant dans la tombe en 1752, ses trois fils et ses deux filles devant se partager sa succession et René-Gabriel, qui lui aussi avait embrassé la carrière des armes et se distingua par la suite sur le champ de bataille, prenant le titre de comte.

Lorsque l'on se mit finalement d'accord sur le partage en 1757, René-Gabriel reçut en préciput :

« le château et principal manoir du Boisgelin [...] avec tous les logements qui en dépendent et les prééminences appartenantes de toute antiquité aux seigneurs du Boisgelin [...] dans les églises de Pléhédel et de Tremeven [...] ensemble les cours, bassecours, jardins, chapelle, la grande avenue au devant du château, celle donnante du costé du parterre aux chemins de Paimpol et de Pontrieuc, le bois de haute futaye en décorations au derrière du jardin à prendre du bous qui donne sur le chemin qui va du château au moulin de Boisgelin jusqu'au canal qui est à l'autre bout dud. bois et à la chapelle de Saint Sauveur dependant de la seigneurie de Boisgelin et scituée près de la métairie noble du Traou et en remontant le long du coteau du moulin de Kerharscoet jusqu'au fer à cheval qui est au haut de la grande avenue qui est devant la maison⁷⁹ ».

À ce point, la trajectoire ascendante de la bonne fortune familiale paraît avoir été marquée par un autre heureux mariage : en février 1762, lorsqu'elle épousa René-Gabriel, Antoinette-Charlotte Turgot apporta une dot de 200 000 livres, devant être investie pour rapporter 10 000 livres de rentes par an. René-Gabriel, pour sa part, apportait une rente déclarée de 1 260 livres des terres de Boisgelin, La Longueraye, Kergoadou et de la vicomté de Pléhédel, tandis que son régiment était estimé à 55 000 livres⁸⁰. Cependant, comme il vivait très largement au-dessus de ses moyens,

⁷⁶ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, partages de 4 juillet et 8 et 9 octobre 1695 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, op. cit., p. 272-279.

⁷⁷ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 3 octobre 1711 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, op. cit., p. 285.

⁷⁸ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 4 septembre 1725 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, op. cit., p. 286-290.

⁷⁹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 9 avril 1757 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, op. cit., p. 328-332 (citation, p. 329).

⁸⁰ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 20 février 1762 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, op. cit., p. 308-313.

lorsqu'il mourut prématurément deux ans plus tard – il était alors colonel du régiment d'infanterie de Béarn – et bien que ses avoirs se soient montés à 93 929 livres (dont des biens mobiliers, à Boisgelin, valant entre 7 000 livres et 8 000 livres), il était lourdement endetté⁸¹. La plupart de ses dettes étaient réputées avoir été contractées avant son mariage, « pour subvenir aux frais qui en sont indispensables, ce qui entraîneroit des frais considérables, peut-être la vente des terres dépendantes de la succession dudit feu sieur son mary qui depuis un temps immémorial sont le patrimoine d'une famille respectable⁸² ». Selon les clauses de son contrat de mariage, Antoinette se voyait attribuer un douaire annuel de 5 000 livres (il aurait été de 7 000 livres si elle avait eu des enfants), mais, en raison de ces dettes et après de complexes négociations, en décembre 1764, avec le nouveau comte, Charles-Eugène, frère cadet de son mari, elle renonça à ses droits sur la communauté en conservant, en échange, divers biens personnels. Ces derniers témoignent du style de vie relativement opulent qu'avait connu le couple, car ils comprenaient non seulement sa voiture et ses deux chevaux, valant 4 750 livres, mais aussi des bijoux, des boîtes en or, des vêtements et des meubles d'une valeur totale de 20 220 livres 15 sols. Afin de payer ces biens et de régler la rente annuelle de 5 000 livres, Charles-Eugène dut hypothéquer la terre de Boisgelin et la vicomté de Pléhédél, conservant néanmoins La Longueraye et Kergoadou⁸³. Né en 1726, frère jumeau puîné du comte, ses espérances étaient, au départ, modestes : un premier mariage avec Catherine-Jeanne Fleuriot de Langle trouva son terme au décès de cette dernière en 1758, lui laissant une fille unique, Julie⁸⁴. La mort de son frère aîné en 1764 transforma cependant sa situation et celle de toute la famille Boisgelin, car, en épousant en secondes noces sa lointaine parente Sainte de Boisgelin (appartenant à la riche branche Cucé de la famille)⁸⁵, non seulement Charles-Eugène réussissait à réunir les deux branches familiales, mais il se donnait aussi des contacts avec les rangs les plus élevés de la société fréquentant la Cour, grâce à l'influence de ses deux beaux-frères, Louis-Bruno de Boisgelin, comte de

⁸¹ LE ROY, Pierre, *La famille de Boisgelin, branche de Pléhédél...*, *op. cit.*, p. 81.

⁸² Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 24 décembre 1764 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 315-321 (citation, p. 317) ; voir aussi la note suivante.

⁸³ *Id. ibid.*, p. 318, pour les biens reçus par Antoinette.

⁸⁴ Il n'existe que peu de documents sur ce premier mariage.

⁸⁵ Un partage daté de 1776, après la mort de son père Renaud-Gabriel de Boisgelin, marquis de Cucé, président à mortier du parlement de Bretagne en 1774, indique que sa fortune était estimée à environ deux millions de livres ! (Jean MEYER, *La Noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, 2 vol., Paris, SEVPEN, 1966, t. II, p. 976). Parmi ses acquisitions se trouvaient le château de La Bretesche et la baronnie de la Roche Bernard, DURAND, André, « Le château de La Bretesche et ses derniers seigneurs : les comtes Regnault-Gabriel et Louis-Bruno de Boisgelin, marquis de Cucé, barons de La Roche Bernard (1744-1794) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t. 92, 1953, p. 72-85. Le mariage de Sainte et de Charles-Eugène fut célébré à La Bretesche en Missillac, où Renaud-Gabriel mourut.

Cucé (il était alors colonel de la garde de Stanislas Leczinsky, roi de Pologne, et devint, par la suite, maître de la Garde-Robe de Louis XV, puis de Louis XVI), et Jean de Dieu Raymond de Boisgelin, évêque de Lavaur en 1765, mais qui fut ensuite, comme nous l'avons noté, promu archevêque d'Aix-en-Provence.

Jean de Dieu Raymond ayant personnellement versé 50 000 livres afin d'accroître la dot de sa sœur, soit 20 000 livres pour la communauté et 30 000 livres pour les acquêts destinés à Sainte, ce mariage, qui venait consolider les finances de la famille si peu de temps après la disparition de René-Gabriel, lourdement endetté comme nous l'avons souligné, fut vraisemblablement conclu à son instigation⁸⁶. Jean de Dieu Raymond, désormais archevêque d'Aix, était également présent pour prononcer l'éloge lorsque sa nièce Gabrielle-Charlotte-Marie-Eugénie de Boisgelin épousa Antoine-François de Gramont, comte de Gramont, capitaine de dragons au régiment du Dauphin en 1781⁸⁷, tandis que le mariage des deux frères de cette dernière, Bruno-Gabriel-Paul avec Cécile-Marie d'Harcourt en 1788, et Alexandre-Joseph avec la nièce de Cécile-Marie, Victorine d'Harcourt Olonde en 1800⁸⁸, n'eût guère été possible sans les liens avec les plus hauts rangs de la société qu'ouvraient Jean de Dieu Raymond et son frère Louis-Bruno, comte de Boisgelin de Cucé⁸⁹.

Un aperçu du style de vie au château de Boisgelin à la fin de la vie de Charles-Eugène nous est donné par un inventaire dressé en 1792, « lors de la mise sous séquestre des biens des Boisgelin immigrés⁹⁰ ». Au rez-de-chaussée se trouvaient une « cuisine », puis « l'appartement de la grande cuisine », un « salon à manger », un office et la « salle de compagnie ». L'inventaire recense onze chambres, nommées d'après la couleur de leur décoration, la personne qui les occupait, ou une peinture qui s'y trouvait. Deux de ces chambres, la « chambre Jaune » et une autre qui lui était

⁸⁶ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 10 et 17 mai 1765, donation et quittance, 19 mai 1765, contrat de mariage, 20 mai 1765, mariage = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 333-341. LAVAQUERY, E., *Le Cardinal de Boisgelin...*, *op. cit.*, t. 1, p. 59 insiste sur le fait que le mariage, presque contemporain du précédent, de Louis-Bruno de Boisgelin à Marie-Stanislas-Catherine de Boufflers, avait ouvert aux Boisgelin les portes du roi Stanislas, ainsi que d'autres, tandis que les 50 000 livres qu'apportait Jean de Dieu Raymond à la dot de sa sœur venaient s'ajouter aux 100 000 livres promises par le père de sa future femme, *Id., ibid.*, p. 64-65, citant Arch. nat. France, Y 409 fol. 52, 10 mai 1765.

⁸⁷ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3, 13 septembre 1781 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 349-351. Gramont était le fils cadet de la comtesse de Gramont, vieille amie de Jean de Dieu Raymond, qui avait un appartement, avec sa chapelle personnelle, dans la maison de celle-ci à Noisy, près de Versailles, LAVAQUERY, E., *Le Cardinal de Boisgelin...*, *op. cit.*, t. 1, p. 280-281.

⁸⁸ *Id., ibid.*, t. 2, p. 257, à propos de ce mariage et citant une lettre du 30 décembre 1800 de Jean de Dieu Raymond à sa sœur : « Elle [Victorine] sera peut-être riche et du moins avec une fortune aisée et lui n'a rien. C'est une ancienne inclination soutenue avec constance, et les parents y ont mis toute la grâce possible ».

⁸⁹ Louis-Bruno, guillotiné en 1794, fut l'un des rares membres de la famille à perdre la vie au cours de la période révolutionnaire.

⁹⁰ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 Q 250 ; cf. LE ROY, Pierre, *La famille de Boisgelin, branche de Pléhédel...*, *op. cit.*, p. 29.

attachée, paraissent s'être trouvées au rez-de-chaussée, car la « chambre Jaune » donnait sur la « salle de compagnie » ; toutes deux étaient pourvues d'un lit. D'autres chambres se situaient au premier étage : la « chambre au levant de la cour », munie d'un cabinet et d'une garde-robe ; la « chambre Bleue » ; la « chambre des Femmes » et une autre chambre qui lui était attachée, occupant une partie d'un couloir ; la « chambre du Chevalier⁹¹ », pourvue d'une garde-robe ; la « chambre bout au nord donnant sur le jardin », avec un cabinet de toilette et un autre cabinet contenant un lit ; la « chambre bout au nord donnant sur la cour », avec cabinet et garde-robe ; « l'appartement de Madame », avec cabinet et garde-robe ; « l'appartement du Chef », avec cabinet de toilette, et le « cabinet de Monsieur », et enfin une « chambre » au-dessus du salon. Ces chambres d'étages ne comptaient pas moins de vingt lits assortis, « à baldaquin, à langes, à quenouilles, à tombeau », le reste du mobilier étant essentiellement composé de fauteuils, de petites tables et d'armoires.

Les faveurs et la protection que Jean de Dieu Raymond avait offertes à la famille ne disparurent pas avec la Révolution. C'est grâce à lui qu'après la mort de Sainte en 1789 et de Charles-Eugène en 1791⁹², que ses neveux et nièces furent réunis dans leur exil londonien en 1792 et 1793, Gabrielle-Eugénie, comtesse de Gramont, et sa sœur, la marquise de Chabannes tenant, pendant un temps, un petit pensionnat pour jeunes filles près de Hyde Park, vivant avec leur oncle et donnant aussi des leçons de piano⁹³.

Sous le Directoire, certains membres de la famille purent revenir en France. Ils y furent rejoints, au début de 1802, par Jean de Dieu Raymond, qui fut le principal architecte du concordat entre Napoléon et la papauté, ce pour quoi il fut nommé cardinal le 17 janvier 1803, à la demande de l'Empereur⁹⁴. Gabrielle-Eugénie s'établit à Angervilliers (Essonne) dans un château acheté pour la famille par ses parents Harcourt ; le cardinal y vint régulièrement et c'est là qu'il mourut, le 22 août 1804, tandis que le frère de Gabrielle, Bruno-Gabriel-Paul, comte de Boisgelin, s'installait dans le château de Boisgelin⁹⁵. Mais, avant de relater ce qui s'y passa depuis la Révolution, il est nécessaire d'en venir à notre autre thème principal, qui est l'étude du paysage et des bâtiments.

⁹¹ Il s'agit presque certainement d'une référence à Vincent-Alexandre de Boisgelin, fils cadet de René-Joseph et Charlotte-Suzanne des Nos, connu sous le nom de chevalier de Boisgelin, capitaine au régiment des gardes françaises en 1780 (Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 3 = BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. 322-323), qui avait été admis à l'Ordre de Saint-Lazare en 1779 (*supra* note 4).

⁹² Lorsqu'il fut inhumé dans l'enfeu familial à Pléhédél, BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. II.

⁹³ LAVAQUERY, E., *Le Cardinal de Boisgelin...*, *op. cit.*, t. II, p. 198, 204.

⁹⁴ *Id.*, *ibid.*, t. II, 309 sq.

⁹⁵ *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 372-376 ; BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. III.

Le paysage médiéval

Il n'est guère facile de prouver que le site fut occupé au début du Moyen Âge ou même à date plus haute encore. Deux structures terroyées ont été identifiées à Boisgelin. Dans son inventaire des mottes féodales du département, Stéphane Hinguant qualifie de « motte de guet » une structure de ce type, visible sur la pente dominant le moulin du Traou (Coat Guen) ; ceci n'est pas impossible, bien que, si l'on admet que cette motte avait une fonction défensive, sa situation topographique est bien curieuse, car on peut l'attaquer de la partie supérieure de cette pente⁹⁶. Aucune fouille ou prospection géophysique n'a encore été menée sur les sites de Boisgelin, et, en l'absence de données scientifiques bien établies, il convient de demeurer sceptique. Une enceinte circulaire a également été mise en évidence – « les prospections aériennes ont révélé une enceinte d'âge indéterminé, probablement protohistorique⁹⁷ » – structure qui annonce la présence d'activités anthropiques sur ce site avant qu'apparaisse la famille Boisgelin. Si la « motte de guet » est effectivement une structure de ce type, il est probable qu'elle appartient à la même période historique que les autres mottes de la région, qui commencèrent d'apparaître au XI^e siècle. Ceci impliquerait que le moulin qu'elle domine ait déjà existé à cette époque. Boisgelin, comme nous le verrons, était bien pourvu en moulins.

Il est également difficile d'estimer les parts relatives, laissées à cette époque, aux bois et aux terres cultivées, bien qu'il soit raisonnable d'estimer, en raison de la présence de moulins, que les terres de meilleure qualité situées au sud du domaine, dans une partie plus élevée, aient été consacrées à l'agriculture. À l'inverse, les pentes très déclives des vallées qui occupent une partie non négligeable du domaine, étaient presque certainement boisées. L'utilisation des zones plus élevées, situées au nord, est plus problématique : il est possible qu'elles aient été densément boisées, comme c'est encore le cas aujourd'hui, bien que la nécessité d'y faire paître des bovins ou des moutons ait pu dégrader le couvert originel.

La plateforme entourée d'une douve située dans la vallée, à l'ouest du « vieux manoir » (fig. 3), visible sur le cadastre de 1830 et encore conservée aujourd'hui, est un élément significatif de ce paysage. Sa taille et ses proportions, s'ajoutant à ce que l'on sait de ce domaine relativement modeste, s'accordent très bien à l'image, dont les grandes lignes ont été tracées ci-dessus, d'une famille de la petite noblesse, vivant à Boisgelin à la fin du Moyen Âge. Entourée par un fossé humide relativement étroit, mais suffisante pour constituer un obstacle difficilement franchissable, la plateforme de Boisgelin (fig. 3 et 4) présente toutes les caractéristiques d'un site à douve, et, bien que sa superficie soit relativement restreinte, elle était assez vaste pour

⁹⁶ HINGUANT, Stéphane, *Les Mottes médiévales des Côtes-d'Armor*, Rennes, Institut culturel de Bretagne/ Centre régional d'archéologie d'Alet, 1994, p. 45.

⁹⁷ BIZIEN-JAGLIN, Catherine, GALLIQU, Patrick, KERÉBEL, Hervé, *Carte archéologique de la Gaule : Les Côtes-d'Armor*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2002, p. 209.

accueillir un manoir de la taille du « vieux manoir originel », comme nous allons le montrer. Nous ignorons si cette structure était en pierre ou en pans de bois ; disons cependant qu'une étude géophysique de ce site pourrait un jour apporter une réponse à cette question. Plusieurs fragments de poterie ont certes été découverts près de la surface de cette structure, mais ils n'ont pas encore été identifiés. Il n'existe, à ce jour, aucun indice qui témoignerait de l'existence d'une résidence seigneuriale ailleurs que sur ce site, dont la position répond très bien à la nécessité de se pourvoir d'un habitat sûr, mais dépourvu de fonctions défensives. Il s'accorde aussi très bien à ce que nous savons de cette famille de la petite noblesse, encore peu argentée. Mais les temps changeaient, et la famille était ambitieuse.

Il n'est pas facile de reconnaître les autres éléments d'un ensemble manorial typique. Les documents postérieurs attestent l'existence d'une chapelle : elle se trouvait près de l'entrée primitive – et encore conservée – du domaine, à l'est. La situation en est classique dans les manoirs contemporains, mais elle semble avoir été détruite avant 1830, car il n'en existe aucune mention dans le cadastre napoléonien (fig. 4). La chapelle actuelle est en fait une ancienne boulangerie, restaurée dans les années 1960 ; elle se trouvait à l'intérieur du système hydraulique du XVII^e siècle (fig. 16 et 17). Rien, non plus, n'indique que le manoir ait possédé un colombier ; son absence d'un tel ensemble serait toutefois surprenante.

Le paysage des XVI^e et XVII^e siècles

Nous avons souligné ci-dessus comment, à partir du XV^e siècle, les accords visant à résoudre des conflits familiaux potentiels montrent souvent que l'on avait cherché à préserver l'harmonie familiale et à éviter de coûteux recours en justice. Mais si, en 1480, Guillaume de Boisgelin et sa femme Margelie de Kerascouët, conscients de leur grand âge et de la dégradation constante de leur état de santé, avaient décidé de transmettre tous leurs biens à leur fils aîné Jean, afin d'éviter d'avoir à contracter de nouvelles dettes et de voir la gestion de leur domaine aller à vau-l'eau⁹⁸, le manque d'héritiers mâles a fait tomber la famille en quenouille deux fois au XVI^e siècle et n'améliorèrent guère la situation ; en 1571 cependant, le mariage de Gilles de Boisgelin, seigneur de Bellefontaine, et de Françoise de Botloy, héritière de Boisgelin, annonçait une nouvelle période de stabilité⁹⁹.

Ces événements peu propices aux opérations de construction ou de rénovation donnent à penser qu'à la fin du XV^e siècle le domaine était sans doute en piteux état ; on peut raisonnablement supposer que la résidence seigneuriale se trouvait encore à cette époque sur la plateforme entourée d'une douve. Il est en revanche plus difficile de dater la construction d'un nouveau manoir à l'est de celle-ci, sur un site non défendu, à l'endroit où se voit aujourd'hui le « vieux manoir ». Les données

⁹⁸ Voir *supra*, p. 626.

⁹⁹ Voir *supra*, p. 628.

architecturales donnent fortement à penser qu'il fut édifié dans la première moitié du XVI^e siècle. Si l'on en croit l'histoire de la famille, esquissée dans ce qui précède, il est fort probable que l'initiative en revienne à Aliette de La Forest ou à Claudine, dame de Boisgelin. Cette dernière étant en possession du domaine avant 1535, elle est sans aucun doute la candidate la plus probable. On peut aisément imaginer qu'une femme, devenue propriétaire d'un manoir à douve à demi-ruiné, avec toutes les contraintes que cela supposait, n'ait guère eu envie d'y vivre et ait décidé de le faire reconstruire à la dernière mode seigneuriale, bien que dans des proportions somme toute modestes.

Le « vieux manoir » montre deux phases de construction principales. On pourrait penser, au premier coup d'œil, qu'il s'agit d'une structure classique du XVII^e siècle, mais, si on y regarde de plus près, on voit que la partie orientale est plus ancienne, constituant sans doute ce nouveau manoir que nous venons d'attribuer à Claudine. C'était à l'origine une structure en L, comprenant deux salles superposées (salle haute et salle basse) dans son aile regardant le sud, l'autre aile, formant angle droit avec la précédente, abritant une cuisine au rez-de-chaussée et une chambre à l'étage (fig. 14). Il est probable qu'une cave se trouvait autrefois dans l'angle formé par ces deux bâtiments, une seconde chambre occupant l'étage de cet édifice intermédiaire, mais ce troisième édifice fut, par la suite, incorporé dans la rénovation d'ensemble. Deux belles cheminées témoignent de cette opération de construction (fig. 18, 21), celle de la salle basse étant la plus modeste des deux, comme il convenait à une salle où tout un chacun pouvait être admis. Le statut social supérieur de la salle haute est annoncé par une cheminée de plus belle facture, sur le linteau de laquelle est sculpté le blason des Boisgelin (fig. 21). Ce petit manoir, avec son plan en L, est tout à fait caractéristique du début du XVI^e siècle, et l'on en verra de nombreux autres exemples dans l'ensemble de la Bretagne (par exemple, La Ville Daniel en Plaine-Haute, Côtes-d'Armor¹⁰⁰). À Boisgelin, on accédait à l'étage par une tourelle d'escalier située dans l'angle du bâtiment (fig. 14), où apparaît aujourd'hui une porte donnant accès à la cuisine. Des irrégularités de la maçonnerie attestent l'existence, à date ancienne, de cette tourelle.

La situation sociale de la famille continua de s'améliorer après les guerres de Religion. Nous avons pu observer, grâce à un testament de 1633, à quel point son statut économique s'était renforcé depuis le XV^e siècle. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, il devint habituel, pour beaucoup de membres de la famille élargie des Boisgelin, de faire de beaux mariages, certains d'entre eux devenant des membres riches et influents du parlement de Bretagne¹⁰¹. D'autres, et en particulier ceux vivant sur

¹⁰⁰ Un relevé détaillé de La Ville-Daniel figure dans MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, GUIBAL, Frédéric, « La résidence noble en Bretagne, XI^e-XVI^e siècles : salles, chambres et tours » dans Gwyn MEIRION-JONES (dir.), *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt : salles, chambres et tours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 158.

¹⁰¹ Voir *supra*, p. 629-630.

le domaine, menèrent de belles carrières comme officiers de l'armée royale. Tant Robert de Boisgelin, en 1634, que son fils Gabriel, en 1668, épousèrent des jeunes femmes bien dotées, les contrats de mariage leur permettant d'étendre leurs domaines. Sans doute n'est-il donc pas surprenant qu'à partir de 1668 Boisgelin soit qualifié de « château » plutôt que de « manoir ». C'est au cours de cette période que le « nouveau » « vieux manoir » fut rénové et agrandi. La taille de cette nouvelle construction, son style classique – une nouvelle aile faisait pendant à l'aile du « vieux manoir » où se situait la cuisine – correspondent bien aux normes en vigueur au XVII^e siècle ; l'explication la plus probable, étant donné l'accroissement de la richesse familiale évoqué ci-dessus, est que ce « château » est postérieur à 1668, bien qu'il ne faille pas exclure la possibilité qu'il soit plus ancien et donc qu'il ait été édifié par Robert de Boisgelin. On conserva les vieilles salles, la salle basse et la salle haute, mais, comme le montre l'inventaire de 1792 cité dans ce qui précède, leurs fonctions premières furent quelque peu amoindries. C'est à ce point de son histoire que le « château » reçut son escalier Renaissance, encore en place aujourd'hui ; on notera néanmoins que ses marches étaient en bois, et non pas en pierre comme on pourrait normalement s'y attendre dans un édifice de ce statut (fig. 19). Dans l'angle du bâtiment précédent on inséra des latrines, auxquelles on accédait par le palier et qui pouvaient donc desservir autant le rez-de-chaussée que l'étage (fig. 20).

On peut être quasiment certain que l'extension des structures hydrauliques, et principalement de la douve rectilinéaire, formant un arc devant la maison rénovée et reconstruite, date de cette époque (fig. 3, 4, 16). C'est très probablement aussi le cas de la grande allée d'honneur, menant à la résidence à partir du plateau où se trouve aujourd'hui le château bâti en 1840. Il est possible que certains éléments du réseau complexe d'allées visible dans ces parages datent de cette période, mais, de façon générale, nous aurions tendance à les dater du milieu du XVIII^e siècle.



Figure 10 – Le château moderne de Boisgelin construit vers 1840, montrant les phases de construction (cl. G. Meirion-Jones, 15 septembre 2012)



Figure 11 – La conciergerie du château moderne, construit vers 1840 (cl. G. Meirion-Jones, 15 septembre 2012)



Figure 12 – Les écuries du château moderne, construit vers 1840 (cl. G. Meirion-Jones, 15 septembre 2012)

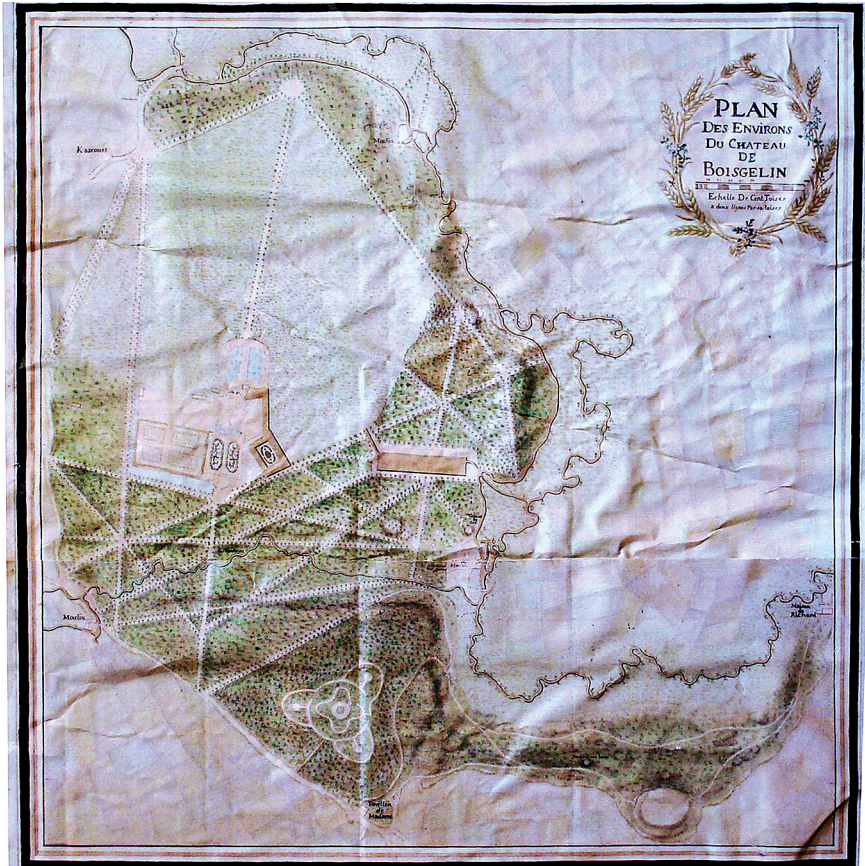


Figure 13 – Plan des environs de Boisgelin au XVIII^e siècle (coll. particulière)



Figure 14 – Le « vieux manoir » des XVI^e et XVII^e siècles (cl. G. Meirion-Jones, 15 septembre 2012)



Figure 15 – Les armoiries des Boisgelin, sculptées en pierre de kersanton. Le cimier portant la couronne de vicomte suggère qu'elles avaient été ajoutées au fronton bien avant la création du marquisat en 1817 (cl. G. Meirion-Jones, 15 septembre 2012)



Figure 16 – Le vieux manoir de l'autre rive des pièces d'eau (cl. G. Meirion-Jones, 15 septembre 2012)

À gauche, l'ancien fournil, transformé en chapelle par Michael, fils de feu Gilles de Boisgelin. Les traces de l'ancien four banal se voient encore dans son pignon sud (elles sont ici en partie masquées par les arbres). À l'intérieur de la chapelle subsiste encore la cheminée du four, dominant l'autel comme un baldaquin. L'ajout du clocher et la modification de la porte d'entrée sont aussi dus à M. de Boisgelin.



Figure 17 – l'ancien fournil, transformé en chapelle par Michael, fils de feu Gilles de Boisgelin, qui ajouté le clocher et fait modifier la porte (cl. G. Meirion-Jones, 15 septembre 2012)



Figure 18 – La cheminée de la salle basse originelle du manoir ; les moulures sont manifestement du xv^e siècle (cl. G. Meirion-Jones, 15 septembre 2012)



Figure 19 – Au cours du XVII^e siècle, le petit manoir, construit environ un siècle plus tôt, fut agrandi pour former la résidence visible sur les figures 14 et 16 (cl. G. Meirion-Jones, 15 septembre 2012)

À l'origine, on accédait à l'étage par une tourelle d'escalier bâtie dans l'angle du bâtiment. Cette tourelle fut démolie et remplacée par l'escalier droit, à la mode du temps, des latrines s'ouvrant au niveau du palier.



Figure 20 – S’ouvrant sur le palier, des latrines pouvaient aisément être utilisées par les occupants du rez-de-chaussée comme par ceux de l’étage (cl. G. Meirion-Jones, 15 septembre 2012)



Figure 21 – Le statut social supérieur de la salle haute du XVI^e siècle est ici mis en évidence par la présence d'armoiries sculptées dans le linteau de la cheminée : « écartelé : aux I et IV de gueules à une molette d'éperon d'argent à cinq rais ; aux II et III d'azur plein » (cl. G. Meirion-Jones, 15 septembre 2012)

Ce blason est néanmoins modeste si on le compare aux pleines armoiries affichées sans vergogne à l'extérieur, sur le fronton. Comme celles de la salle basse, les moulures de la cheminée sont indiscutablement du XVI^e siècle, et probablement de la première moitié de celui-ci.

Le paysage du XVIII^e siècle

Comme nous l'avons vu, c'est tout particulièrement à partir du milieu du XVIII^e siècle – le titre de vicomte de Pléhédel fut acquis en 1755 – que la fortune, le pouvoir et l'influence de la famille connurent une ascension fulgurante et continue. Cette trajectoire ascendante était marquée surtout par d'autres beaux mariages, dont celui de René-Gabriel à Antoinette-Charlotte Turgot (1762), et, de façon plus impressionnante encore, celui de Charles-Eugène à Sainte de Boisgelin (1765). C'est presque certainement à ce moment que de magnifiques armoiries en kersanton furent insérées dans le fronton central de la façade nord du château – le « vieux manoir » –, peut-être afin de célébrer la récente acquisition de la vicomté (fig. 15). Comme les Boisgelin étaient déjà comtes, cette mise en exergue était-elle une façon supplémentaire de se rattacher à leur passé mythique ? Une partie du même programme ? Les armes complètes des Boisgelin y sont représentées, incluant leur devise *In virtute vis*, soutenues par des lions rampants enchaînés. Au-dessus du blason se voit le heaume, surmonté de la couronne de vicomte, affirmation retentissante de l'octroi du nouveau titre. Il est fort possible que cette richesse nouvelle ait permis aux propriétaires d'embellir encore leur domaine et leur parc. Nous avons déjà largement cité le partage de 1757, avec de nombreux détails, dont certains méritent d'être soulignés dans une description du domaine à cette époque : les cours, basse-cours, jardins, chapelle, la grande avenue au devant du château, les chemins, le bois de haute futaie, les moulins, la métairie noble [...] ¹⁰² et il est aussi fort probable que ces travaux soient figurés sur un plan du domaine non daté, mais certainement du XVIII^e siècle (fig. 13).

Ce plan montre, entre autres, un dédale d'allées, dont la plupart courent à travers bois, une structure couronnant, au nord, le sommet de la colline. On y voit aussi une enceinte terroyée, qui est peut-être celle, datant de la Protohistoire, que nous avons déjà mentionnée ¹⁰³. On note aussi que la plateforme entourée d'une douve a été transformée en élément du jardin et l'on y voit aussi, en contrebas, un large « canal ». Ce dernier se voit encore dans le paysage actuel et sert très certainement à alimenter le moulin du Traou ; il est possible aussi qu'on l'ait auparavant utilisé comme vivier. Les jardins entourant le manoir reconstruit sont désormais tracés à la dernière mode, comme le montre le parterre oriental, même s'il est probable qu'ils datent en partie du XVI^e siècle.

Boisgelin, de la Révolution à aujourd'hui

Pendant une grande partie des XIX^e et XX^e siècles, la famille Boisgelin a continué de contribuer à la vie publique française, en lui donnant des soldats, des députés, des pairs de France et des conseillers, et, récemment un diplomate de carrière dans

¹⁰² cf. *supra* p. 631.

¹⁰³ Voir *supra*, p. 635.

la personne du marquis Gilles de Boisgelin, père de l'actuel propriétaire, qui occupa, parmi différents postes, celui de ministre plénipotentiaire à Washington. La famille a récupéré Boisgelin au cours de la période napoléonienne, et une grande partie de ses archives a survécu au passage des siècles en un état remarquable. Certaines liasses concernant la gestion du domaine, saisies à la Révolution, se trouvent encore aux Archives départementales des Côtes-d'Armor¹⁰⁴. Mais les documents personnels les plus significatifs, que nous avons abondamment cités dans ce qui précède, bien qu'ils aient été brièvement saisis, furent rendus à Bruno-Gabriel-Paul, premier marquis de Boisgelin, avant son décès en 1827, et restèrent à Boisgelin jusqu'au moment où, en 1962, ils furent déposés, avec d'autres archives concernant le domaine, aux Archives départementales des Côtes-d'Armor à Saint-Brieuc¹⁰⁵.

Le paysage actuel

Deux dates sont particulièrement significatives dans l'évolution du château et du domaine de Boisgelin à l'époque moderne. En 1840, jugeant que le manoir de la fin du Moyen Âge, bien que transformé en « château » – on l'appelait désormais « vieux manoir » – entre le XVI^e siècle et le XVIII^e siècle ne constituait plus une résidence principale conforme à son statut, Édouard-Raymond, troisième marquis de Boisgelin († 1868), qui s'était récemment conformé à la tradition familiale en épousant une riche héritière, Marguerite-Louise-Adélaïde Le Pelletier de Mortefontaine († 1890)¹⁰⁶, décida de bâtir un nouveau château au sud du premier. En 1982, ce bâtiment de style néo-gothique fut transformé en hôtel par son arrière-arrière-petit-fils, le marquis Gilles, qui créa aussi un parc naturel autour du château afin de consolider le patrimoine familial dans un environnement économique radicalement différent et en constante mutation. Bien que partageant totalement les idées de son père, l'actuel propriétaire, Michael de Boisgelin, a encore plus ouvert le domaine au public. Un ambitieux programme de rénovation a été entrepris, concernant non seulement les bâtiments, qui sont aujourd'hui en excellent état, mais aussi les jardins et le parc qui les entourent. Ainsi, parmi bien d'autres améliorations, les sentiers de promenade en forêt ont-ils été nettoyés, le jardin potager rendu à sa vocation initiale, l'ensemble des murs maçonnés réparé, et la chapelle, qui se trouve un peu au sud du « vieux manoir », restaurée. L'aménagement d'un parcours de golf de neuf trous à l'intérieur du parc est lié à la transformation du château en hôtel, restaurant et club-house. Grâce à ce programme dynamique et imaginatif, un ensemble patrimonial ancien, géré avec amour, continue d'être viable, tandis qu'un public plus large peut bénéficier des facilités qu'il offre à ceux qui, loin de l'activité bruissante du monde moderne, recherchent loisir et distraction.

¹⁰⁴ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2 E 82- 2 E 103.

¹⁰⁵ BATEL, Jean, *Maison de Boisgelin...*, *op. cit.*, p. III, cf. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 67 J 1-19.

¹⁰⁶ Parmi les domaines qu'elle possédait se trouvait le château de Saint-Fargeau, dans l'Yonne.

Conclusion

Nous avons, dans ce qui précède, retracé, à travers les siècles, l'évolution d'une famille remarquable, modeste à l'origine, mais croissant en stature et en fortune jusqu'au point où ses membres purent accéder à des rangs relativement élevés de l'aristocratie. C'est grâce à des mariages judicieux que cette famille a pu, à de nombreuses reprises, accroître sa fortune et son influence.

En se fondant sur les renseignements qu'apporte le paysage, et en les associant aux données présentes dans les archives brièvement décrites dans ce qui précède, il est possible de déterminer huit périodes distinctes dans l'occupation du site :

- 1) la Protohistoire est représentée par une enceinte terroyée de forme circulaire, que l'on peut, sans en avoir la preuve absolue, considérer comme prémédiévale,
- 2) la structure que nous pensons être une motte pourrait, si tel est bien le cas, dater du XI^e siècle ou des siècles suivants et indiquer une occupation prolongée du site à partir de cette date,
- 3) la plateforme ceinte d'une douve, qui pourrait, selon nous, avoir reçu un petit manoir, bâti en pans de bois ou en pierre, n'est probablement pas antérieure au XIII^e siècle,
- 4) au début du XVI^e siècle, ce premier manoir fut abandonné, et un nouvel édifice manorial non défendu, bâti en pierre, édifié à l'est de cette plateforme,
- 5) au XVII^e siècle, la taille de cette maison fut doublée afin de créer ce qui est aujourd'hui qualifié de « vieux manoir »,
- 6) après l'acquisition de la vicomté, en 1755, il semble que le domaine ait été encore agrandi ; à cette phase appartiennent les armoiries sculptées dans le kersanton et, très vraisemblablement, la carte non datée figurant le domaine,
- 7) en 1840, on édifia le nouveau château sur un point plus élevé, le « vieux manoir » étant abandonné par la famille. Une telle opération témoignait bien sûr d'un accroissement substantiel de la richesse familiale, mais nécessitait aussi que soient mis en œuvre les moyens techniques nécessaires à l'occupation d'un site élevé, placé bien au-dessus de la nappe phréatique,
- 8) après la Seconde Guerre mondiale, l'entretien de la résidence se fit de plus en plus dispendieux, les modestes profits retirés des petites fermes familiales du domaine ne suffisant pas à couvrir les frais. En 1982, le marquis Gilles de Boisgeline fit du château néo-gothique un hôtel et club-house, alors bretonnés sous le vocable de Coatguelen, le domaine étant transformé en parcours de golf et en parc de promenade. De la même manière, le propriétaire actuel, Michael de Boisgeline continue de faire fructifier son domaine et de l'ouvrir à un public plus vaste, et ce dans un environnement économique et social radicalement différent.

REMERCIEMENTS

Nous remercions Monsieur Bruno Isbled, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, qui nous a aimablement invités à étudier Boisgelin et à présenter le site et ses bâtiments au congrès de la Société, le 8 septembre 2012. Une telle présentation n'aurait pas été possible sans la coopération pleine et entière du propriétaire des lieux, Monsieur Michael de Boisgelin ; son accueil amical et son hospitalité ont été d'une qualité exceptionnelle, comme d'ailleurs ceux que nous a réservés son personnel. Nous les en remercions très vivement. Nous étendons ces remerciements aux occupants du « vieux manoir », Monsieur et Madame Philippe Beauvais, qui nous ont très aimablement autorisés à pénétrer dans leur demeure et à en prendre des photographies. Mademoiselle Anne Lejeune, directrice des Archives départementales des Côtes-d'Armor, nous a permis d'obtenir des photocopies de plusieurs documents dans un délai assez bref. Monsieur Geoffroy de Longuemar, président de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor, nous a utilement aidé dans nos recherches bibliographiques. Le professeur Patrick Galliou a traduit ce texte de l'anglais avec son talent habituel.

Gwyn MEIRION-JONES
Michael JONES